Pays de la Bresse bourguignonne

Charte de Pays

Adoptée en 2013 par le Conseil de Développement

Pays de la Bresse bourguignonne

Stratéal
stratégie - développement - concertation

Version approuvée par l'Assemblée générale du Conseil de Développement du 24 octobre 2013

Sommaire

1. Introduction……..3
1.1. Le Pays, une ambition collective……..……..3
1.2. La démarche de révision de la Charte……...6
2. Les dynamismes bressans……..9
2.1. Une nouvelle dynamique démographique et résidentielle……...9
2.2. Une dynamique économique forte de ses savoir-faire et de sa capacité d'innovation……..……..11
2.3. Une vitalité associative qui enrichit le territoire……..14
3. Un projet de développement et d'aménagement renouvelé……16
3.1. L'ambition du Pays de la Bresse bourguignonne……..16
3.2. L'approche stratégique……...16
3.3. Les orientations stratégiques retenues……17
3.3.1. 1ère orientation : valoriser les ressources bressanes pour un développement économique durable…….....……..…19
3.3.2. 2ème orientation : développer une approche globale des mobilités en Bresse bourguignonne……..……..……...21
3.3.3. 3ème orientation : renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de ses atouts……...……..……...22
4. Une nouvelle gouvernance au service du projet……..25
5. Annexes : Documents d'Appui……...27
5.1. Diagnostic descriptif……27
5.1.1. Situation du territoire……27
5.1.2. Des équipements et des logements à adapter……30
5.1.3. Une économie qui résiste……32
5.1.4. Un territoire à enjeux, notamment environnementaux, pour le Pays et le SCoT...35
5.2. Bilan de la mise en œuvre financière de la Charte de Pays (2004)……44
5.2.1. Les Contrats de Pays……...44
5.2.2. Les programmes LEADER……...45
5.2.3. Les Pôles d'Excellence Rurale……...46
5.2.4. 10 millions d'euros de crédits territorialisés mobilisés en 10 ans……..48
5.3. Bilan de la mise en œuvre opérationnelle des axes de la Charte (2004)…….... 50
6. Annexes : Les Statuts……...59
6.1. Statuts du Conseil de Développement……59
6.2. Statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne……65

1. Introduction

1.1. Le Pays, une ambition collective

Situé en Région Bourgogne, à l'Est du département de la Saône-et-Loire, le Pays de la Bresse bourguignonne rassemble, en 2013, 67 336 habitants (INSEE, population totale 2010), 9 communautés de communes et 88 communes.

Reconnu par un arrêté préfectoral en juillet 2004 dans le cadre de la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (LOADDT), le Pays de la Bresse bourguignonne s'était engagé dès 1999 dans l'élaboration d'un projet de territoire. Après une évolution de périmètre et la mise en place d'un Conseil de Développement, **la première Charte de Pays a été adoptée fin 2003-début 2004** par les différents acteurs concernés.

En dix ans, l'activité du Pays a mobilisé l'ensemble des acteurs locaux (communautés de communes, communes, associations, entreprises, particuliers) dans une démarche ambitieuse et structurante de développement local en permettant le financement de projets et d'actions pour le territoire de la Bresse bourguignonne. **Le Pays s'est ainsi inscrit comme relayeur des politiques territoriales impulsées par les partenaires institutionnels** : trois projets labellisés « Pôle d'Excellence Rurale », mise en œuvre d'un contrat régional renouvelé en 2008, nouveau programme européen LEADER (acronyme voulant dire Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) révisé en 2012 : **10 millions d'euros de crédits territorialisés ont été mobilisés en dix ans**.

Le Pays a également assuré un rôle de pédagogie, d'animation et de coordination des politiques menées à l'échelon local. Ces différents rôles et apports du Pays sont parfois discrets. S'ils ne sont pas toujours perçus à leur juste valeur, ils constituent néanmoins un des aspects qu'il convient de souligner au terme de ces dix années d'activité du Pays de la Bresse bourguignonne.

Le Pays a également contribué à structurer l'intercommunalité sur le territoire. Par son effet levier sur les financements, le Pays est devenu un acteur indispensable pour la réalisation des projets des collectivités. Il a ainsi aidé les élus à se doter d'une culture communautaire dans la construction des projets, des compétences et le partage d'expériences. Les actions réalisées dans le domaine de la petite enfance sont à ce titre, exemplaires.

Par ailleurs, grâce à son équipe technique, **le Pays exerce une veille stratégique et apporte une ingénierie** qui contribue à l'accroissement de l'intelligence collective. Le sérieux de cet apport est reconnu par l'ensemble des acteurs ce qui confère au Pays et à son équipe technique une mission « d'éclaireur avisé ».

A l'échelle territoriale qui est la sienne, **le Pays a donc permis aux différents acteurs d'accéder à une compréhension commune des enjeux de développement du territoire**. C'est aussi avec l'action de réflexion et de concertation conduite par le Conseil de Développement que cette forme d'intelligence collective s'est construite.

Territoire à dominante rurale, proche des agglomérations de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Lons-le-Saunier et d'infrastructures de communication importantes (A6, A39, ex RN78), la Bresse bourguignonne est devenue un espace résidentiel recherché pour la qualité de son cadre de vie.

Comme le soulignent les travaux de l'INSEE[1], il n'en reste pas moins que **le territoire présente schématiquement quatre entités** :

> **« l'Ouest extérieur »**, dans l'espace périurbain de Chalon-sur-Saône, attire une population jeune, des couples avec enfants aux revenus supérieurs à la moyenne du territoire ;

> **« le Nord »** est soumis à des influences multiples (Chalon-sur-Saône, Louhans-Châteaurenaud, le Jura, la Côte-d'Or) et sa population est la plus âgée ;

> **« l'Est »** est principalement en relation avec le Jura et le pôle urbain de Louhans**.** Tout comme l'ouest extérieur, il accueille une population plus jeune, notamment de couples avec enfants ;

> enfin, **« le Centre »**, très lié à Louhans-Châteaurenaud, concentre les emplois du territoire. Mais sa population est âgée avec une forte présence de ménages d'une seule personne. Pour autant, l'INSEE dans son étude des petites villes de Bourgogne[2], classe l'aire urbaine de Louhans parmi les plus dynamiques de la région en termes de démographie et d'emploi.

De fait, le Pays a connu au cours des dernières années une croissance démographique soutenue, en rupture avec les tendances observées précédemment : entre 1999 et 2007, la population a progressé chaque année de 1,1 %. Mais elle présente quelques caractéristiques marquées (population plus âgée que la moyenne régionale, déficit naturel lié au vieillissement de la population, perspective de doublement de la classe d'âge des plus de 75 ans à l'horizon 2040…).

Pour faire face à ces évolutions, les élus du Pays et le Conseil de Développement ont souhaité engager une révision de la Charte de développement qui permette à la fois de dessiner l'évolution du territoire et l'action de ses acteurs pour les 10 prochaines années, et aussi d'être en mesure de s'inscrire dans le nouveau contrat régional et la nouvelle programmation LEADER. Une telle approche revêt nécessairement des dimensions prospective, stratégique, technique et politique.

La demande initiale de réviser le contenu du projet stratégique et la concertation avec les acteurs locaux ont mis en lumière la nécessité d'apporter, sur la forme comme sur le fond, un certain nombre d'innovations, voire d'inflexions, pour différentes raisons :

> après dix ans d'activité, **les acteurs du Pays ont atteint une forme de « maturité »** qui invite à engager une nouvelle phase. Le Pays dispose d'un acquis ; dans le même temps, de nouvelles façons de penser le développement du territoire sont envisagées ou se sont imposées ;

> **le souci des acteurs d'engager un véritable projet de long terme** fondé sur une vision affirmée du développement du territoire, et dans le même temps, **la nécessité d'adapter la gouvernance du Pays** à un contexte institutionnel en pleine évolution avec la réforme de l'intercommunalité et le lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

> le portage de cette démarche par le Conseil de Développement invite à **favoriser la consultation des acteurs du territoire** pour permettre une réflexion collective et une appropriation des orientations par le plus grand nombre, et au-delà, entretenir le débat tout au long de la mise en œuvre du projet.

Document d'orientation politique, la Charte décline les orientations stratégiques pour l'action du Pays.

Cette démarche stratégique et opérationnelle est soutenue par la Région Bourgogne dans le cadre de sa politique de développement des territoires.

[1] INSEE, « Bourgogne Dimensions », n°172, Octobre 2011
[2] INSEE, « Bourgogne Dimensions », n°178, Juillet 2012

Pays de la Bresse bourguignonne

les 88 communes
(janvier 2013)

1.2 La démarche de révision de la Charte

La Charte de la Bresse bourguignonne existe depuis dix ans et l'évolution des contextes socio-économique et institutionnel a conduit les acteurs locaux à engager une démarche de révision, par ailleurs prévue dans les textes fondateurs des Pays.

La Charte de Pays est le document par lequel les acteurs du territoire, en concertation, réfléchissent à son avenir et définissent les orientations qui assureront son développement. La Charte exprime le projet du territoire à l'échelle intercommunautaire, dans l'esprit du développement durable. Elle est aussi le support privilégié des contractualisations en cours et à venir avec les différents partenaires institutionnels, notamment la Région et l'Europe.

Trois séries de facteurs ont conduit à la nécessaire révision de la Charte.

> En premier lieu, **la charte de 2003 a été écrite avant l'officialisation du Pays, pendant une phase de débat sur le périmètre à retenir.** Elle a donc été rédigée sur un périmètre d'étude large, englobant à l'époque la ville de Tournus, et comportant 109 communes. Or le Pays déclaré par arrêté préfectoral en 2004 n'a finalement rassemblé que 87 communes bressanes. Il compte 88 communes aujourd'hui. De plus, les projections démographiques de l'époque, qui annonçaient une forte baisse de la population, se sont révélées complètement inexactes.

> En second lieu, **l'état d'esprit des acteurs locaux a évolué**. Dix ans auparavant, de l'aveu même de ceux qui ont participé à l'élaboration de la première Charte, la tendance était à l'enthousiasme de croire que tout était possible dès lors que l'ambition était consignée dans ce document de référence. Aujourd'hui, l'expérience aidant, mais aussi dans un contexte économique délicat et contraignant, l'état d'esprit va davantage à la raison et au pragmatisme. Comme évoqué, il témoigne aussi d'une certaine maturité. Les budgets en réduction pèsent désormais sur les perspectives.

> Enfin, **les évolutions du contexte institutionnel** participent de la même démarche. Les réformes récentes (Loi Grenelle II, réforme des collectivités territoriales) et en cours (Décentralisation) conduisent les acteurs à rechercher une plus grande cohérence entre les différentes parties prenantes du Pays. La multiplicité des structures (Association « Saône Bresse Revermont » porteuse du Pays, association porteuse du Conseil de Développement, GAL Leader, Syndicat Mixte dont les compétences ont été étendues au SCoT) est jugée – parfois par méconnaissance des contraintes - négativement et contribue au désengagement de partenaires. Il en résulte une exigence de refonte de la gouvernance qui ne remet pas en cause la pertinence territoriale de la Bresse bourguignonne, reconnue par tous, ni la légitimité du Pays à jouer un rôle moteur d'innovation et d'impulsion.

L'ambition est bien réelle ; elle apparaît cependant plus mesurée et raisonnée.

Lancée à la fin de l'année 2012, la Charte révisée est le fruit d'une démarche associant les acteurs du territoire : élus communautaires et municipaux, acteurs socio-économiques de la vie locale, partenaires institutionnels mais aussi habitants.

Un comité de pilotage mixte, réunissant des membres du Conseil de Développement et des élus des communautés de communes ainsi que les partenaires, a été chargé du suivi du travail et notamment de la validation des différentes étapes.

La première étape de la démarche a été le temps d'une actualisation du diagnostic de territoire, d'un bilan des axes stratégiques de la première Charte et de la gouvernance locale. Ce travail d'actualisation du diagnostic a été réalisé « en interne » par l'équipe du Pays et validé par le Conseil de Développement ; le présent document comporte une synthèse de ce travail. Le bilan des axes stratégiques et de la gouvernance a été mené par les consultants à travers une campagne d'entretiens individuels avec les principaux partenaires du Pays (Sous-préfet de Louhans, Présidents des communautés de communes, Président du Conseil Général, vice-président du Conseil Régional, acteurs socio-économiques, etc.). Ce bilan a été présenté au comité de pilotage et a permis d'engager les travaux de la seconde étape.

Le second temps de la démarche a été celui de la réflexion stratégique. Sur la base de ces éléments de diagnostic, le choix d'une méthode participative a été fait avec l'organisation de séminaires de travail impliquant largement les élus et le Conseil de Développement. Un appel à participation a également été lancé auprès du grand public.

Le premier séminaire (22 mars 2013) **a été consacré au partage des éléments de bilan et de diagnostic**. Sur cette base, les participants ont été invités à travailler en ateliers sur une vision prospective du Pays. Ces premiers débats ont permis de faire émerger les enjeux considérés comme primordiaux par les acteurs présents.

Le second séminaire (12 avril 2013) **a permis d'approfondir ces enjeux**. Il est important de souligner à ce stade que **les discussions ont été transversales** : les intervenants n'ont pas organisé leurs échanges autour d'une thématique mais se sont spontanément orientés vers des questions diverses et interdépendantes.

Le troisième séminaire (30 mai 2013) **a été l'occasion d'une synthèse et d'une première mise en forme des nouvelles orientations** pour le Pays de la Bresse bourguignonne. Ce troisième débat a ainsi permis de préciser certaines orientations mais aussi d'interpeller les participants sur des questions qui n'avaient pas ou peu été abordées dans les débats précédents.

Il est à noter que la révision de la Charte a également suscité différentes contributions émanant d'associations ou d'acteurs socio-professionnels.

L'ensemble des ces propositions a fait l'objet d'une synthèse présentée au comité de pilotage.

Enfin, **le temps des choix et des décisions** a été marqué par un travail de réflexion approfondi du comité de pilotage avant une présentation de la Charte révisée aux instances du Pays et à l'Assemblée Générale du Conseil de Développement.

Où en serons-nous dans 10 ans ?

Le Pays de la Bresse bourguignonne, qui regroupe 88 communes autour de Louhans-Chateaurenaud, réfléchit à la stratégie du territoire à l'horizon 2024.
Habitants, élus, entrepreneurs, étudiants, syndicalistes, associatifs, retraités, citoyens :

Votre avis nous intéresse !

Pour participer à la définition de l'avenir de la Bresse bourguignonne, rejoignez nos 3 rendez-vous !

Quand ?

- Vendredi 22 mars [09h30-12h30]
- Vendredi 12 avril [09h30-12h30]
- Jeudi 30 mai [18h00-20h00]

Réflexion en plénières et en ateliers

Où ?

Lycée Agricole Privé de la Bresse
600 av. Fernand Point, ZAC Basse Maconnière
LOUHANS-CHATEAURENAUD

Pour plus d'infos :

www.pays-bresse-bourguignonne.com
03.85.75.15.59

2. Les dynamismes bressans

Pour préparer la révision de sa Charte de développement, **le Pays de la Bresse bourguignonne a souhaité préalablement actualiser le diagnostic du territoire**. En effet, le diagnostic réalisé en 2000 et 2001 ne correspond plus à la réalité du territoire. En particulier, les hypothèses de travail en matière démographique se sont avérées fausses puisque la Bresse bourguignonne connaît un sursaut démographique grâce à un excédent migratoire lié à son attractivité.

Par ailleurs, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne a publié un panorama très détaillé des territoires naturels de la Bresse bourguignonne[3].
Il importe donc de relancer le projet à partir d'une lecture actualisée du territoire qui tienne compte des réalités socio-économiques et des dynamiques impulsées et animées par les acteurs locaux. La nouvelle stratégie de développement doit s'appuyer sur ces dynamiques pour dessiner de nouvelles ambitions pour la Bresse bourguignonne à l'horizon 2025.

2.1 Une nouvelle dynamique démographique et résidentielle

Alors que le projet de développement défini au début des années 2000 anticipait un repli démographique régulier, la population de la Bresse bourguignonne augmente de 1,1% chaque année sur la période 1999-2007 ; ce rythme est nettement plus élevé que celui observé au niveau départemental (+0,2%). Cette dynamique démographique marque une rupture avec les baisses constatées au cours des décennies précédentes : depuis les années 1950, le pays perdait des habitants.

Dans son rapport « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne »,* présenté lors de sa séance plénière du 20 juin 2012, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Bourgogne note d'ailleurs « *qu'il y a autant d'habitants qui se sont installés en Bresse bourguignonne sur la période 2002-2007 que dans l'aire urbaine dijonnaise entre 1999 et 2006 (9 000 habitants dans les deux cas) »*.

Selon le scénario central de l'INSEE Bourgogne pour la population projetée, **le Pays de la Bresse bourguignonne atteindrait ainsi les 79 000 habitants en 2040**. Il y aurait alors un gain de 16 000 habitants d'ici 2042, soit 25% de plus qu'en 2007 ; cela correspondrait à 450 habitants en plus chaque année.

Cette évolution démographique favorable doit cependant être qualifiée : elle est uniquement due à un regain d'attractivité qui se traduit par un solde migratoire positif : presque toutes les communes attirent davantage d'habitants qu'elles n'en perdent. Les communes à l'est de Chalon-sur-Saône et celles aux alentours de Louhans-Châteaurenaud enregistrent les apports migratoires les plus importants.

Au total, 9 000 habitants se sont installés en Bresse bourguignonne sur la période 2002-2007 et 5 800 résidents en sont partis. **Le territoire accueille principalement des ménages avec enfants** en provenance de Chalon-sur-Saône et du Jura. Des habitants du département du Rhône, des actifs mais aussi des retraités viennent également s'y établir.

57% des nouveaux arrivants âgés de 15 ans ou plus travaillent pour beaucoup hors du Pays, ce qui soulève **la question des navettes domicile/travail et de la périurbanisation.** La Bresse attire des actifs tant de l'extérieur de la région (ouvriers du Jura, de l'Ain, du Rhône) que de l'intérieur (ouvriers, employés du Chalonnais, du Sud Bourgogne) mais aussi des retraités (20%). La Bresse capte beaucoup d'ex-cadres-professions intermédiaires, artisans-commerçants-chefs d'entreprise. Les nouveaux ménages sont fréquemment des couples qui s'installent plus en couronne des villages que ceux issus du territoire.

[3] Conservatoire d'espaces naturels, territoires naturels de Bourgogne, Bresse bourguignonne, n°5, 2012

La Bresse bourguignonne exerce une **attractivité résidentielle** : plus de la moitié de ces actifs nouvellement installés quittent quotidiennement le territoire pour aller travailler ailleurs. La Bresse accueille tous les jours 3 500 actifs. En sens inverse, 9 400 actifs la quittent pour aller travailler ailleurs. Plus de la moitié de ces échanges s'effectue avec le reste de la Saône-et-Loire, un quart avec le Jura. Les agglomérations de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier attirent à elles seules, respectivement 39% et 12% des actifs résidant en Bresse bourguignonne.

En décembre 2011, la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire a publié des éléments de connaissance sur la consommation foncière en Saône-et-Loire. Il en ressort que les territoires les plus consommateurs d'espace d'un point de vue purement quantitatif sont le Chalonnais et la Bresse. Sur les 15 dernières années, on note une relative stabilité sur les grands territoires à l'exception de la Bresse et du Charolais-Brionnais, en forte progression.

Dans cette publication, la comparaison de deux photographies de l'occupation du sol bressan par le bâti entre 1950 et 2008 donne un aperçu de **l'ampleur de la progression de l'urbanisation** et de ses formes, notamment l'extension linéaire le long des voies de circulation.

Progression de l'urbanisation le long des voies de circulation

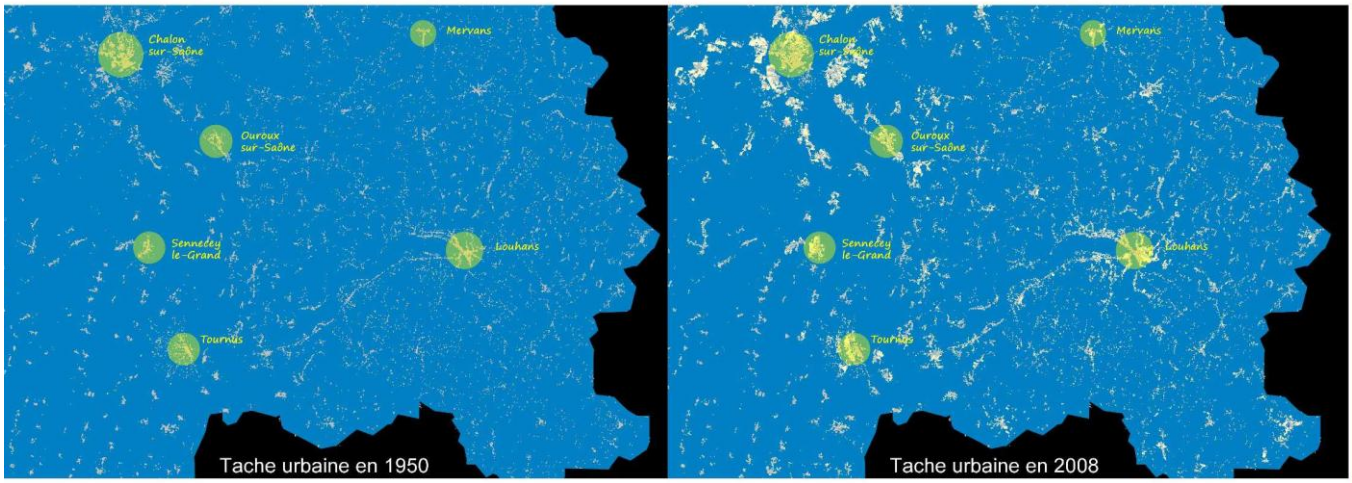

Source : « Eléments de connaissance sur la consommation foncière en Saône et Loire, DDT71, décembre 2011

Avec 0,10% des terres agricoles qui disparaissent chaque année, **la Bresse bourguignonne enregistre la consommation foncière pour l'habitat la plus importante du département.** Dans ce contexte, elle se démarque largement en Saône-et-Loire avec des terrains à bâtir beaucoup plus grands que la moyenne départementale, compte tenu de la structure du parcellaire et du faible coût du foncier agricole

Enjeux liés

> L'adaptation régulière des équipements et services aux besoins d'une population croissante
> Le développement de l'emploi local pour limiter des migrations quotidiennes
> La réponse aux besoins de mobilité, notamment domicile-travail
> La maîtrise de la consommation foncière
> La préservation des paysages bressans

2.2 Un dynamisme économique fort de ses savoir-faire et de sa capacité d'innovation

La Bresse bourguignonne n'est pas seulement un territoire qui séduit de nouveaux habitants par la qualité de son cadre de vie. **Son économie est dynamique** : entre 1998 et 2007, l'emploi a progressé plus rapidement dans la zone d'emploi de Louhans (+12%) qu'en métropole (+11%), en Bourgogne (+6%) et en Saône-et-Loire (+4%). Le secteur agricole reste bien implanté avec 78% des terres consacrées à l'agriculture.

La dynamique de création d'entreprises est relativement élevée, avec un taux moyen sur la période 2007-2009 de 12,7 % dans le champ marchand non agricole (industrie, construction, commerce, transports, services divers, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale). Il est de 12,1% pour la Bourgogne et de 11,5% pour la Saône-et-Loire. 520 établissements ont été créés en 2009 dont plus des deux tiers dans le commerce, les transports ou les services divers.

L'économie de la Bresse bourguignonne repose sur **quelques secteurs d'activités phare** : **l'agriculture, l'agro-alimentaire, la plasturgie et les transports.** C'est le territoire bourguignon où la spécialisation de l'économie est la plus forte.

L'agriculture est une activité économique majeure en Bresse bourguignonne. Au regard des premiers éléments disponibles pour un portrait agricole transmis par la DDT, la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de l'ensemble des exploitations du territoire de la Bresse bourguignonne est légèrement inférieure à la moyenne départementale (84 ha contre 90 ha). Mais les exploitations professionnelles sont un peu plus grandes en Bresse bourguignonne (113 ha contre 107 ha). Les exploitations secondaires sont plus représentées en Bresse qu'à l'échelle départementale (27,5% contre 17,9%).

L'étude de la typologie dominante des exploitations en Bresse bourguignonne révèle que les ateliers laitiers occupent la première place (30 % des exploitations contre 8% pour la Saône-et-Loire), juste devant les grandes cultures (29% contre 11%) et, en troisième position, les ateliers allaitants (28 % contre 63%). On note également qu'avec plus de 10% des exploitations, l'orientation « volailles » est très représentée en Bresse bourguignonne (trois fois plus qu'au plan départemental).

Cette distribution trouve un élément d'explication dans **la présence sur le territoire des trois aires AOC (Appellation d'Origine Contrôlée): Volailles de Bresse, Morbier et Comté**, auxquelles s'est ajoutée dernièrement celle de **la Crème et du Beurre de Bresse**. Les éleveurs de la Bresse bourguignonne détiennent donc 54% des vaches laitières de Saône-et-Loire, 36 % des volailles et 50% des porcs charcutiers.

L'analyse des données de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) révèle également que le territoire bénéficie d'une importante implantation d'exploitations en maraîchage/floriculture. Cette présence est significative puisque les exploitations maraîchères sont quatre fois plus représentées qu'au niveau départemental. Elles sont situées sur deux bassins très identifiés : les cantons de Louhans (25 exploitations) et de St-Germain-du-Plain (19).

En 2006, la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud, qui couvre toute la Bresse bourguignonne, est née de la fusion de la coopérative Beaune-Verdun-Seurre, avec celle du Val de Saône. Son siège social est en dehors du périmètre du Pays mais elle dispose d'un très fort réseau de proximité sur l'ensemble du territoire. D'autres organisations se chargent plus spécifiquement de la valorisation promotionnelle et économique de certaines productions locales comme le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse (CIVB), le Syndicat de Promotion de la Crème et du Beurre de Bresse (SPC2B) et le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Saône-et-Loire (GABSEL), etc.

Des associations locales, comme celles des « Ventres jaunes » et d' « Entre Producteurs », œuvrent pour le développement des circuits courts. Leur premier objectif est d'organiser une présence spécifique sur les foires et marchés hebdomadaires encore très nombreux en Bresse.
La ville de Louhans-Châteaurenaud met à disposition la rue de la Grenette chaque lundi afin de faire le lien entre le marché traditionnel sous les arcades et le nouveau marché bio installé dans l'ancienne halle à grains. Enfin, depuis fin 2012, des producteurs locaux peuvent à titre individuel, bénéficier du logo du Pays de la Bresse bourguignonne décliné à leur intention.

La Bresse bourguignonne se caractérise également par son tissu industriel. La filière agroalimentaire représente l'un des pôles de compétences les plus pointus de la Bresse bourguignonne, à l'image de la renommée internationale de ses volailles AOC. Les 25 plus grandes entreprises emploient près de 2 300 personnes. Le maillage autoroutier et la qualité de la main-d'œuvre sont les principales raisons de l'implantation de quelques grandes firmes : LDC Bourgogne, Bigard, Salmon'Est, Val de Seille, Laiteries de Bresse, Morpol, etc.

Ces deux facteurs déterminants contribuent également au **développement du secteur du transport et de la logistique**. Les vingt et une plus grandes entreprises emploient plus de 1 000 personnes. La Bresse bourguignonne compte de grands noms d'entreprises de toutes tailles : Transports Dominique Prudent, Norbert Dentressangle, Alize Logistique, Transports Richard Gros, Trans Primeurs, etc.

La plasturgie est devenue en trente ans un secteur d'activités essentiel en Bresse : les quatorze principales entreprises de la filière emploient également plus de 1 000 personnes avec des activités très diversifiées et de haut de gamme, essaimées dans tout le territoire bressan. C'est ainsi que Rexam Simandre produit des solutions d'emballage pour les marques les plus connues de la planète. Superfos La Genète conçoit des emballages pour les aliments dans une logique de développement durable. L'entreprise Bouillard est l'un des meilleurs spécialistes de l'injection thermoplastique pour les jardins et les pièces techniques.

Grâce à la proximité du pôle métallurgique du Creusot-Montceau et à celui de l'automobile de Sochaux-Montbéliard, le territoire abrite plusieurs entreprises de la métallurgie et de la sous-traitance mécanique qui participent très activement à l'économie bressane avec plus de 500 emplois offerts. Ce sont en général des TPE-PME confortées par la présence de grands donneurs d'ordres en Saône-et-Loire. ADT, AL-KO, SMTL, IMP ou encore Caillon Mécanique sont quelques exemples de cette filière dynamique et réactive.

L'industrie représente ici un quart des emplois, bien au-dessus des moyennes régionales (18%) et nationale (15%). Ces emplois demandent peu de qualification et trouvent sur place, voire hors du territoire, la main-d'œuvre pour les occuper. Le territoire propose des formations débouchant sur un Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P). Face aux demandes des entreprises locales, l'offre se diversifie, comme par exemple la création en 2012, d'un C.A.P de conducteur d'installations de production. La situation est donc favorable au tissu industriel, en développement sur 30 ans dans un contexte national de désindustrialisation.

Pour soutenir et animer son développement économique, le territoire s'est doté d'une agence de développement. Bresse Initiative a adopté en 2010 son schéma des infrastructures économiques pour la Bresse bourguignonne avec de multiples recommandations dont la spécialisation et la requalification de zones d'activités existantes ou à créer (industrielles et artisanales).

Dans sa publication sur l'artisanat dans les Pays, la chambre régionale souligne qu'au 1er janvier 2011, le nombre d'**entreprises artisanales installées** sur le pays de la Bresse bourguignonne représente environ 14% du nombre total d'entreprises artisanales de Saône-et-Loire, soit 1 246 unités. Au 1er janvier 2011, l'artisanat dans le Pays de la Bresse bourguignonne présente des évolutions hétérogènes dans les différents secteurs. Seuls les secteurs de l'alimentation et du bâtiment n'enregistrent que des hausses pour les trois critères retenus (nombre d'entreprises, nombre de salariés et masse salariale).

Sur une période de 3 ans, **le Pays enregistre une hausse de 2,1% du nombre d'entreprises inscrites au répertoire des métiers** (2,5% pour la Saône-et-Loire), une hausse de 4,1% du nombre de salariés (0,8%) et une hausse de 6,8 % de la masse salariale (4,4%). Sur cette même période, le Pays enregistre une baisse des créations d'entreprises de 1,1% (- 5,8% pour la Saône-et-Loire), une baisse des reprises d'entreprises de 29,4% (- 12,7%) et une baisse des disparitions d'entreprises de 10,4% (- 18,4%).

Le travail du bois en Bresse a toujours été une activité importante dans tous ses aspects, de l'abattage à la transformation, en passant par le sciage, le bois de charpente et de parquet, avec le bois d'œuvre à travers les célèbres chaises de Rancy-Bantanges. Plusieurs entreprises emploient environ 500 salariés et innovent dans leurs produits, à l'écoute de leurs clients.

L'analyse de l'armature commerciale du département de Saône-et-Loire transmise en juillet 2011 par la Direction Départementale des Territoires, montre que la Bresse bourguignonne présente 10,4 activités et 802 m² de surface commerciale pour 1 000 habitants (11,2 activités et 1 402 m² pour la Saône-et-Loire). **Louhans-Châteaurenaud reste le pôle de référence de la Bresse bourguignonne et concentre près des deux tiers des grandes surfaces et trois quarts des commerces.**

Il existe toutefois un maillage commercial intermédiaire car, comme beaucoup d'espaces à dominante rurale, la Bresse bourguignonne dispose d'un bon niveau d'équipements de proximité : elle en compte 233 pour 10 000 habitants contre 214 en Saône-et-Loire.

Cela représente **un maillage territorial important avec 21 pôles de proximité** que sont Louhans-Châteaurenaud, Pierre-de-Bresse, Saint-Germain-du-Bois, Cuisery (ces quatre premiers étant également pôles intermédiaires), Ouroux-sur-Saône, Branges, Saint-Germain-du-Plain, Cuiseaux, Sornay, Romenay, Simandre, Mervans, Sagy, Saint-Usuge, Montpont-en-Bresse, Montret, Beauperaire-en-Bresse, Simard, Varennes-Saint-Sauveur, Savigny-en-Revermont et Bellevesvre. Ce maillage est fin tout en étant plus lâche au nord.

Il est à noter que 9 pôles extérieurs exercent également une influence sur le territoire. Chalon-sur-Saône, Tournus, Sennecey-le-Grand ainsi que de nombreuses communes jurassiennes : Lons-le-Saunier, Bletterans, Saint-Amour (ces six premiers pôles sont également classés comme intermédiaires), Beaufort, Cousance et Sellières.

Enfin **le tourisme s'affirme comme une activité économique à part entière**. Il y avait environ 540 emplois en 2006 dans les activités caractéristiques du tourisme que sont principalement l'hébergement et la restauration. La capacité en hébergement touristique est élevée en résidences secondaires (21 700 lits). La fréquentation des hôtels est majoritairement le fait des français ; les nuitées en campings sont surtout dues aux étrangers en 2010.
D'après la publication de l'Observatoire Régional du Tourisme, *Les chiffres-clés 2010 du tourisme en Bourgogne - édition 2011*, le premier site visité sur le territoire est l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne avec presque 35 000 visiteurs comptabilisés en 2010 ; ce qui le place au 25ème rang régional en terme de fréquentation. Basé au Château départemental de Pierre-de-Bresse, cet écomusée comporte 12 autres sites thématiques répartis en Bresse dont 10 sur le périmètre du Pays.

Pour soutenir et animer le développement touristique, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne a été créé en septembre 2010 sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Sa création a permis de réunir les 3 structures associatives préexistantes sur les cantons de Louhans, de Cuiseaux et le territoire Saône et Seille (Cuisery) ainsi que les deux Points Information présents à Saint-Germain-du-Bois et Pierre-de-Bresse.

Il a pour mission de fédérer et de professionnaliser l'accueil, l'information et la promotion touristique sur l'ensemble du territoire. Grâce aux participations financières des communautés de communes fédérées par le Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de la Bresse bourguignonne et à la taxe de séjour récoltée par les hébergeurs, il a pu mener de nouvelles actions de promotion, de communication, de développement et d'animation. En 2011, l'Office de Tourisme a élaboré une stratégie de développement touristique pour les années 2011-2014.

Avec la Seille navigable jusqu'à Louhans, le tourisme fluvial constitue un axe de travail qui s'est développé au sud du territoire. En 2011, environ 4 000 passages ont été comptés à sa confluence avec la Saône qui, de son coté, présente 7 000 passages à l'écluse d'Ormes.

Dans le cadre de la valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne pour un développement économique autour des voies d'eau, le développement *fluvestre* (fluvial+terrestre) est une des priorités de l'Office de Tourisme. Il souhaite également faire de la Seille une porte d'entrée pour la découverte du territoire.

Enjeux liés

> La préservation de la présence et de la qualité des productions agricoles
> La poursuite du développement des circuits courts
> La valorisation et la transmission des savoir-faire industriels et artisanaux
> Le développement et l'adaptation des capacités d'accueil d'entreprises
> La préservation des pôles économiques et de services de proximité
> Le renforcement d'une attractivité touristique « nature-culture »

2.3 Une vitalité associative qui enrichit le territoire

Dans un territoire sous l'influence de Chalon-sur-Saône pour l'Ouest et de Lons-le-Saunier pour l'Est, l'éloignement géographique des services de la culture et des loisirs sportifs entraine des temps d'accès généralement plus longs que la moyenne départementale, même si Louhans-Châteaurenaud possède un cinéma qui se modernise.

Cet éloignement est pour partie compensé par une **vie associative locale très présente et très diversifiée**. Les associations culturelles proposent une palette d'activités riche et variée : on citera comme exemples « Artistes en Campagne » ou encore « le Mois Thérapeutique », etc. Des collectivités locales, comme Cuisery et Louhans-Châteaurenaud, proposent également des saisons culturelles. Dans cette ville, l'ouverture d'une salle multisports (2012) et d'un centre aquatique couvert (2014) permettra de conforter l'activité des **associations sportives**.

Le territoire de la Bresse bourguignonne possède une forte identité historique, naturelle, culturelle et architecturale valorisée par l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne et les treize sites qu'il anime sur le territoire, mais aussi par de nombreuses d'associations locales comme la Grange Rouge installée à La Chapelle-Naude, les Foyers ruraux, Radio Bresse située à Branges, l'Association d'Education Populaire Les Campanettes de Flacey-en-Bresse, le Centre EDEN et le Village du Livre à Cuisery.

Certaines d'entre elles sont réunies au sein de fédérations, comme BRIXIA pour les quatorze associations historiques et scientifiques de la Bresse bourguignonne, ou la Confédération des Associations pour l'Environnement et la Nature (CAPEN). L'ensemble de ces acteurs souligne l'importance des richesses culturelles et patrimoniales du Pays en tant qu'atout économique et d'attractivité ; c'est aussi un facteur d'éducation et de cohésion sociale.

D'autres associations interviennent dans le domaine social comme la Coordination Gérontologique mais aussi dans le cadre d'un centre social de territoire (Comité Bressan d'Action Sociale) et d'une Mission Mobilité issue de la Mission Locale du Louhannais. Des associations caritatives (l'épicerie sociale le « Panier Bressan » à Louhans-Châteaurenaud....), d'insertion (Tremplin à Pierre-de-Bresse....) ou plus spécialisées (Association culture et langue des signes Ferdinand Berthier à Louhans-Châteaurenaud...), sont également présentes et actives.

Nombre de ces associations locales sont représentées au sein du Conseil de Développement du Pays de la Bresse bourguignonne dont deux tiers de ses membres de droit doivent être issus de la société civile.

Ces formes multiples du dynamisme bressan ont été encouragées, orientées et stimulées par différents outils de développement local qui ont mobilisé les forces vives du territoire.

Enjeux liés

> Le soutien à la vitalité du tissu associatif
> La diversité et la qualité des activités culturelles et de loisirs sur le territoire
> La valorisation de tous les patrimoines comme facteur d'attractivité et de développement

3. Un Projet de développement et d'aménagement renouvelé

Avant d'aborder le contenu de la Charte de Pays révisée, il importe de préciser que les participants à la démarche de concertation ont souhaité revenir sur le travail accompli au cours de ces dix dernières années. **Tous ceux qui ont participé à cette aventure ont souligné l'évolution du territoire pendant cette décennie.** La cohabitation entre une vie économique attractive, un tissu agricole riche, une offre culturelle professionnalisée et le maillage de services à la population a été saluée.

3.1 L'ambition du Pays de la Bresse bourguignonne

L'ouverture de la Bresse bourguignonne et le travail engagé sur son attractivité sont considérés comme des valeurs positives et autant de points d'appui pour aller plus loin. Les porteurs de projets ont reconnu que la prise en compte de leurs initiatives dans la politique menée par le Pays leur a permis d'accéder à une réflexion globale sur le territoire et de se professionnaliser.

Tout en évoquant les « fondamentaux » du Pays, les acteurs locaux ont exprimé leur vision du territoire et de ses enjeux pour l'avenir. **C'est d'abord une volonté de développement qui a été exprimée** : développement économique, du tourisme, du commerce, de l'agriculture paysanne, de l'offre culturelle, de l'artisanat, du milieu associatif et plus largement de l'économie sociale et solidaire, valorisation des patrimoines, etc. **Cette ambition de développement s'appuie sur la volonté de valoriser les ressources de la Bresse bourguignonne**. En effet, l'environnement, le cadre de vie, les patrimoines, qu'ils soient bâtis, artisanaux, culturels, et plus largement l'identité bressanne, sont perçus comme de puissants leviers pour la valorisation du territoire bressan et son développement.

L'objectif de développement par la valorisation des ressources du Pays constitue l'expression d'une ambition forte et collective d'inscrire la Bresse bourguignonne dans l'avenir, sans sacralisation d'une identité figée.

En ce sens, **l'ambition portée par cette Charte de Pays révisée peut s'affirmer ainsi :**

« Pour un développement innovant fondé sur la valorisation de l'identité et des savoir-faire bressans »

A titre d'exemples, l'AOC « Volaille de Bresse » apparaît à la fois comme une évocation de la tradition locale du point de vue des savoir-faire, mais aussi de la modernité du point de vue de la traçabilité et de la qualité d'un produit labellisé. De la même manière, le bocage et les paysages sont évoqués à la fois comme de forts éléments identitaires, mais aussi du point de vue de leurs potentialités environnementales. Dès lors, « identité », « développement », et « savoir-faire » se conjuguent au service d'un même projet de développement.

3.2 L'approche stratégique

Dépassant les logiques thématiques traditionnelles, les acteurs locaux ont émis le souhait d'une approche transversale. En effet, au-delà de fixer un cadre pour soutenir les porteurs des projets et favoriser l'innovation, **l'enjeu est bien de défendre une approche globale et transversale du développement du territoire**. En terme de cohérence de l'action, la continuité annoncée entre la révision de la Charte de Pays et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue un élément favorable pour que la démarche de développement local soit amplifiée. Ainsi, l'évolution de la Bresse bourguignonne pourrait aller

vers le développement des pratiques innovantes qui ne sont pas nécessairement révolutionnaires ou coûteuses. La Bresse bourguignonne entend donc trouver un équilibre original entre des singularités revendiquées et une adaptation innovante et raisonnée aux contraintes contemporaines : l'exemple des circuits courts innovants et pourtant en appui sur des pratiques anciennes peut être évoqué.

En ce sens, **le Pays de la Bresse bourguignonne s'affirme comme un espace pertinent pour une approche renouvelée du développement local** :

> La question du lien social traverse l'ensemble des perspectives de développement du territoire. En effet, l'approche de l'économie territoriale a beaucoup évolué avec la mobilité généralisée des personnes, des biens et des informations. Dans ce cadre **le Pays doit pouvoir être un outil capable d'animer et de soutenir des espaces d'échanges et de rencontres pour l'ensemble des acteurs et habitants du Pays**. En ce sens, les acteurs ont souhaité que le Pays favorise des liens – pas uniquement économiques – entre les acteurs du territoire.

> **Le Pays apparaît comme un maillon indispensable à une transition énergétique et écologique et plus largement vers des modes de gestion alternatifs**. En écho à l'approche générationnelle et à la volonté de valorisation qui fonde l'ambition, l'appréhension transversale des projets apparaît comme un nouveau mode de production du développement local ;

> Enfin, dans une période où la chaîne de valeur s'élargit, **le Pays doit favoriser le « décloisonnement territorial » des projets locaux**. La spécificité que porte le Pays en matière de coopération permet de s'affranchir des limites territoriales et administratives. La coopération avec les Pays voisins s'avère un moyen de conforter l'attractivité de la Bresse bourguignonne. Ainsi les coopérations engagées – grâce notamment à LEADER - avec la Bresse jurassienne (Pays Lédonien), la Bresse chalonnaise (Pays du Chalonnais) et la Bresse de l'Ain sont à poursuivre. Ce décloisonnement territorial doit globalement favoriser les initiatives d'organismes locaux qui souhaitent développer des projets sans être limités par les contraintes administratives traditionnelles.

3.3 Les orientations stratégiques retenues

Le Projet de territoire révisé de la Bresse bourguignonne s'organise autour de **trois orientations stratégiques** qui constitueront le cadre de référence pour l'action :

> **Valoriser les ressources bressanes pour un développement économique durable,**

> **Développer une approche globale des mobilités en Bresse bourguignonne**

> **Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de ses atouts**

Ces axes ne s'inscrivent pas dans une vision hiérarchique : ils expriment la globalité du projet et la recherche d'un modèle de développement devant bénéficier à l'ensemble du territoire.

Schéma synoptique de la stratégie du pays

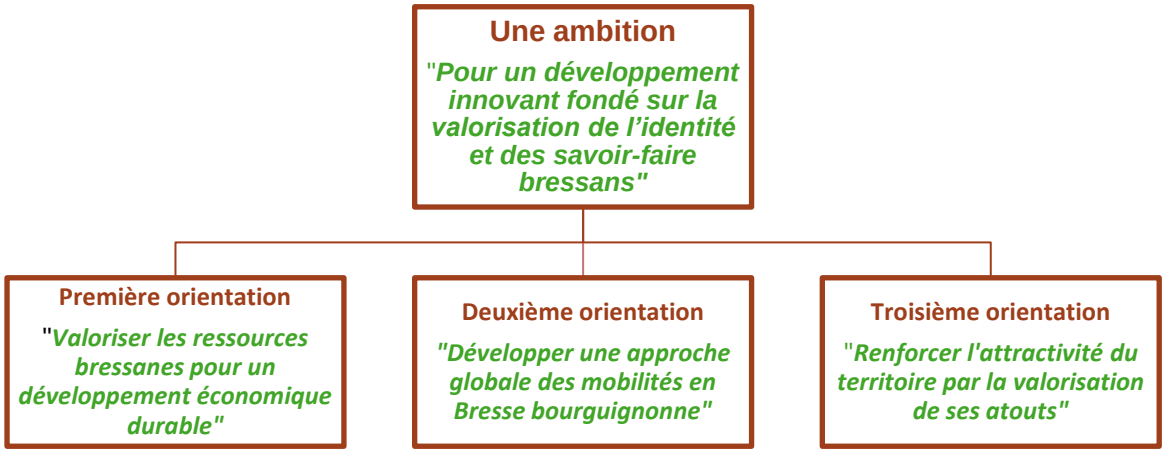

En ce sens, ces orientations stratégiques illustrent la volonté de transversalité des enjeux auxquels le Pays doit faire face, et par conséquent, les interdépendances entre les sujets à traiter. Le schéma présenté ci-après a été proposé aux acteurs locaux pour guider leur réflexion.

Une illustration de l'approche transversale voulue par les acteurs locaux

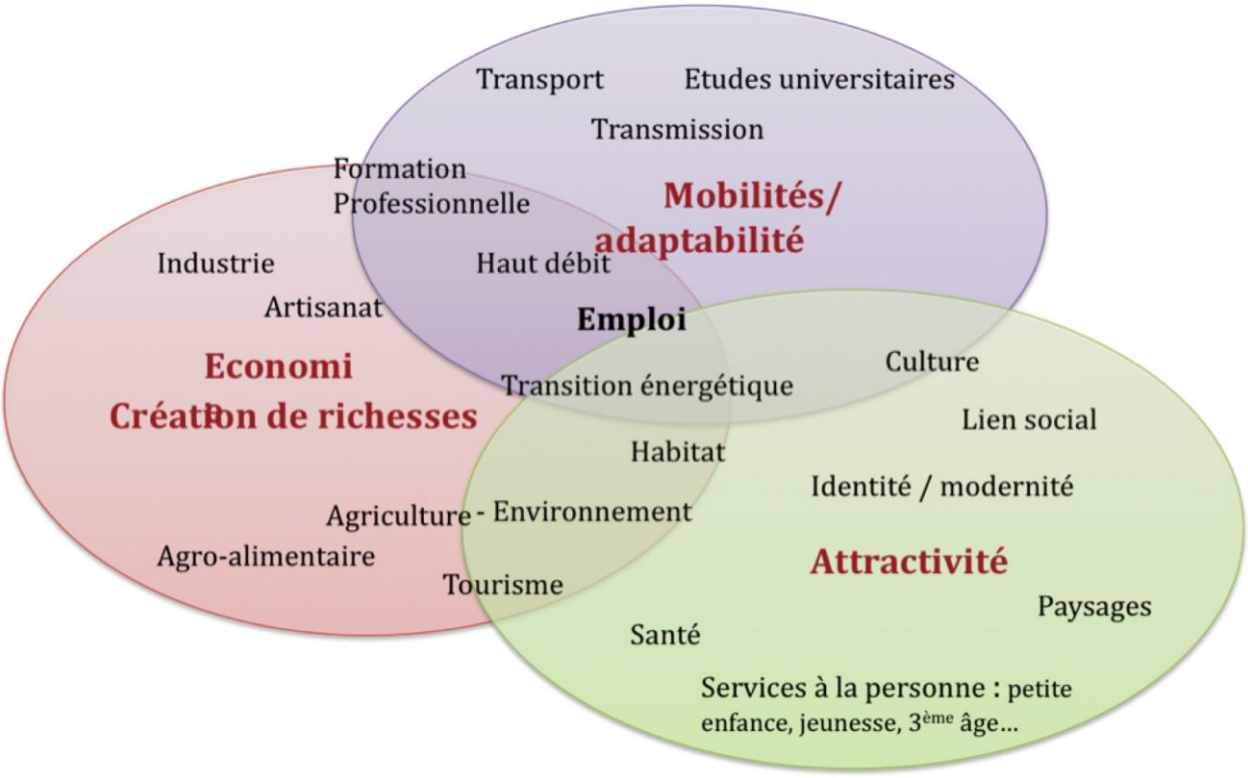

3.3.1 Première orientation :

Valoriser les ressources bressanes pour un développement économique durable

A travers cette première orientation, le Pays souhaite soutenir son développement économique en s'appuyant sur les ressources du territoire. Il s'agit donc de mieux prendre en compte les activités existantes mais aussi le patrimoine sous toutes ses formes dans la définition et le choix des actions en faveur du développement. En d'autres termes, il s'agit pour le territoire de s'appuyer sur ses richesses pour mettre en œuvre une stratégie innovante et ambitieuse intégrant les technologies du développement soutenable.

Cette première orientation s'exprime à travers **trois objectifs**.

Le premier objectif concerne le développement, le maintien et la transmission des activités existantes en Bresse bourguignonne. Sans renoncer à la perspective de répondre efficacement à l'opportunité d'accueillir « une grande entreprise », les acteurs du pays souhaitent concentrer leurs efforts sur le soutien au tissu existant en favorisant le développement, le maintien et la transmission des entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles présentes sur le territoire.

L'atteinte de cet objectif passe par la structuration des filières locales et la valorisation des savoir-faire dans l'agroalimentaire (fortement lié à l'agriculture), la plasturgie, les transports, la métallurgie. Il s'agira notamment de travailler à une meilleure synergie des acteurs de ces filières, de résoudre certaines problématiques spécifiques telles que l'assainissement pour les activités agroalimentaires, ou encore le développement de projets structurants pour le territoire tels que la création d'un centre français du véhicule historique. Ce projet permettrait de développer dans un même ensemble des activités de documentation, de formation et d'artisanat, confortant ainsi les savoir-faire locaux et l'attractivité touristique de la Bresse bourguignonne.

Le soutien au tissu existant passe également par la mise en place sur le territoire de structures d'accueil adaptées aux besoins des entreprises. La qualification des parcs d'activités et la création de bâtiments relais répondent à cet objectif. Cette politique devra néanmoins tenir compte des expériences locales antérieures qui se sont soldées par des échecs, les locaux étant le plus souvent trop grands et trop spécialisés. Dans le domaine agricole, la piste de « terrains relais », adaptés notamment à l'accueil de jeunes agriculteurs, sera poursuivie.

Le maintien du tissu économique, de sa diversité et des emplois consiste aussi au renforcement d'une capacité d'animation et de suivi. Le territoire dispose à cet égard d'un atout important avec l'agence de développement Bresse Initiative dont le déploiement des activités sera soutenu. Ainsi une attention particulière sera portée aux porteurs de projets qui nécessitent une écoute et un accompagnement particuliers. De même, l'accompagnement des cédants sera renforcé dans la mesure où, dans de nombreux cas, la nature des activités fait coexister sur un même site, l'activité professionnelle et la résidence principale.

Le deuxième objectif concerne la transition agricole et énergétique. En prenant acte que la Bresse bourguignonne, territoire de plus de 67 000 habitants ne pouvait pas contrôler, à son échelle, l'élargissement de la chaîne de valeur et tous les phénomènes négatifs qu'elle peut engendrer (crise de la filière laitière par exemple) mais qu'elle pouvait favoriser une activité locale qui préserve les ressources financières, la santé et l'environnement, le Pays doit avoir un rôle à jouer dans l'accompagnement de la transition agricole et énergétique.

Cette ambition passe par l'accompagnement des démarches qualitatives existantes comme les AOC-AOP « Volailles de Bresse », « Comté et Morbier », « Crème et Beurre de Bresse » et, le cas échéant, d'autres à venir.

Le développement des circuits courts est également un enjeu essentiel pour le territoire. La création d'un magasin de producteurs était la priorité agricole des dispositifs 2007-2013, mais le contexte n'a pas permis

de la faire aboutir, même si de nombreux types de commercialisation en circuits courts sont présents sur le territoire. Il existe d'ailleurs de fortes demandes pour le développement de projets innovants autour d'activités de maraîchage, d'arboriculture, de petit élevage, de transformation, de tourisme vert, etc. Ces porteurs de projets sont souvent de jeunes adultes, non issus du milieu agricole, et ont besoin d'un accompagnement spécifique dans leur projet. Le Pays peut favoriser et faciliter l'émergence de ces projets d'agriculture paysanne en devenir, en diffusant l'information (fermes et terrains disponibles, recensement des porteurs de projets), en organisant des parrainages ou du mentorat pour favoriser la transmission de savoirs ou encore la mutualisation d'investissements matériels, etc. Un accompagnement vers la consolidation et l'essaimage de Systèmes Alimentaires Locaux, tournés vers la restauration collective, est également souhaité.

Le recours aux bioénergies (méthanisation, biomasse, etc.) constitue une piste de travail importante à la fois au plan énergétique et de la valorisation des activités agricoles. Dans cette optique, le bocage bressan retrouverait une vocation économique intéressante qui contribuerait à sa sauvegarde. Toutefois, certains essais de reconversions ont pu déjà connaître des difficultés de débouchés économiques et/ou d'adaptation locale, comme par exemple le miscanthus. Pour autant cette optique de développement ne doit pas être abandonnée par les Pays et l'ensemble des acteurs locaux. Elle devra cependant faire l'objet d'études et de débats afin de valider les opportunités.

Un autre axe de travail concerne la réhabilitation intelligente des bâtiments anciens. La Bresse bourguignonne dispose d'un bâti traditionnel qui contribue fortement à son identité. Ce bâti mérite d'être sauvegardé et valorisé.

Plus largement les réalisations mal isolées accentuent la précarité énergétique des ménages concernés. Dans ce cadre, un parc privé potentiellement indigne non négligeable, des centres-bourgs qui se sont désertifiés, des permis de construire soumis à de nouvelles restrictions, un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de préparation etc., sont des conditions qui favorisent une réflexion urbanistique alliant performance énergétique et qualité architecturale pour l'ancien et les constructions nouvelles.

Inscrite dans les actions de la période 2007-2013, la création d'un réseau spécifique d'artisans reste à concrétiser malgré les nombreuses tentatives depuis la large diffusion en 2010 de la brochure "Construire en Bresse" produite en partenariat avec le CAUE de Saône-et-Loire. Le Pays confirme son ambition de développer une action pilote dans ce domaine avec le tissu artisanal. Plus largement, les échanges sur la transition énergétique mériteront d'être poursuivis, tout en rappelant qu'un débat national a été initié par le gouvernement en partenariat avec les acteurs locaux.

Enfin, **le troisième objectif concerne le développement de l'économie touristique** pour lequel le territoire s'est doté d'un outil puissant avec la création en 2010 de l'Office de Tourisme de Pays. Chargé notamment de centraliser puis de diffuser l'information, notamment culturelle, à l'échelle de la Bresse bourguignonne, son rôle doit être affirmé et conforté. Il doit également contribuer à la coopération des Pays voisins avec la Bresse bourguignonne (Chalonnais, Lédonien et Bresse de l'Ain). Sur ces questions de coopération, le Pays doit quant à lui poursuivre et renforcer la mise en œuvre de projets en commun, avec ces territoires proches, mais également plus lointains comme, par exemple, le Groupe d'Action Locale LEADER « LGD Puszcza Knyszynska » (Pologne). Cet axe fort de sa stratégie de développement pourra explorer d'autres pistes de collaboration.

En plus des actions à soutenir pour préserver et valoriser le cadre paysager et architectural apprécié par les touristes, et tout en se concentrant sur les opérations les plus structurantes, le Pays doit permettre le développement d'une véritable économie touristique génératrice de recettes pour les hébergeurs, les commerçants, les artisans, etc.

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par l'amélioration de la capacité d'accueil du tourisme de groupe, notamment en matière d'hôtellerie, disposant d'une capacité suffisante pour accueillir un autocar. Il s'agit également de travailler à la création d'un produit complet à proposer sur une semaine, en s'appuyant sur des équipements structurants comme les balades vertes, et sur les sites thématiques existants à compléter avec de nouveaux projets ambitieux comme celui du "Pays des peintres" à Cuiseaux.

3.3.2 Deuxième orientation :

Développer une approche globale des mobilités en Bresse bourguignonne

Cette seconde orientation rappelle que les questions de mobilité constituent une préoccupation majeure en milieu rural. Combinée à la question de la précarité énergétique, la mobilité s'affirme comme une question économique, sociale, culturelle qu'il importe d'aborder de manière globale et volontariste.

Le premier objectif concerne donc la mobilité des personnes et des marchandises pour laquelle les acteurs du Pays ont voulu exprimer l'importance d'avoir une vision d'ensemble, c'est-à-dire d'élargir la réflexion sur ce sujet à tous les modes de transport.

Il est notamment primordial de mettre en lien « *mobilité locale* » (déplacements entre le domicile et le travail, transports en commun à l'intérieur du territoire) et « *mobilité élargie* » (problématique des lignes ferroviaires, des déplacements entre la Bresse bourguignonne et les autres territoires), l'une n'allant pas sans l'autre. Il est essentiel que le Pays affirme sa capacité à travailler sur ces deux aspects en même temps. Les acteurs locaux ont d'ailleurs demandé que la mobilité au quotidien soit une préoccupation majeure pour le territoire.

Il est en effet nécessaire de prendre en considération les besoins des habitants pour une mobilité à l'échelle locale. Dès lors, il apparaît nécessaire de « sectoriser » les préoccupations relatives à la mobilité selon les publics (jeunes, personnes âgées, salariés, personnes précaires, personnes à mobilité réduite, scolaires, étudiants, etc.).

Le Pays entend d'abord valoriser l'existant et développer la mobilité par l'intermédiaire des transports collectifs : il existe en effet, en plus de lignes régulières (Buscéphale) un réseau de bus scolaires qui transporte chaque jour 1200 enfants à la cité scolaire de Louhans-Châteaurenaud. Ce réseau, qui présente certes des contraintes, pourrait être largement utilisé par d'autres voyageurs.

La Bresse bourguignonne est une plaine facilement accessible située près de voies de communication importantes (chemin de fer et autoroutes). Cette facilité d'accès est un atout majeur pour le territoire. Les gares utilisées par les bressans sont Louhans et Mervans au cœur du territoire, mais aussi Chalon-sur-Saône et Tournus sur un axe européen majeur ainsi que Dole, Mâcon, Le Creusot et Lons-le-Saunier. La ligne TER de la Bresse constitue donc un atout stratégique pour le territoire qu'il est essentiel de renforcer. Les acteurs locaux ont également mis en exergue le fait que le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) concerne aussi la Bresse bourguignonne.

La Bresse bourguignonne doit donc exploiter ces avantages le mieux possible.

Les transports collectifs existants ne suffiront cependant pas à apporter des solutions à l'ensemble des problèmes de mobilité. Cela suppose une approche intermodale tant au plan physique que tarifaire. L'idée d'un plan de transports a été avancée mais les problématiques sont variées : faciliter la circulation des jeunes en formation professionnelle, faciliter le trajet du domicile jusqu'aux grandes gares SNCF situées à proximité du territoire, faciliter les déplacements domicile-travail autrement qu'en voiture individuelle, etc.

Pour répondre à ces besoins, différentes pistes sont envisagées : harmonisation des correspondances des lignes TER avec les autres systèmes de transports, mise en place de partenariats entre les entreprises et les collectivités publiques, par exemple sous la forme de Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE).

Le covoiturage est également un axe de travail qui connaît sur de nombreux territoires des développements conséquents. L'augmentation du coût du carburant pourrait contribuer à faire évoluer les mentalités et inciter les habitants à utiliser davantage ce type de services. D'ores et déjà, la plateforme régionale de déplacements MOBIGO prend en compte cette offre de services.

Une réflexion sur le développement de moyens de transport situés à mi-chemin entre la voiture individuelle et le bus sera engagée ; elle permettra notamment d'aborder la question du transport à la demande qui est souvent développé pour répondre à des besoins spécifiques en milieu rural.

Le deuxième objectif concerne la circulation des informations. Dans ce domaine, il est indispensable que la Bresse bourguignonne développe un aménagement numérique satisfaisant de son territoire. Or les entreprises bressannes, et notamment celles qui travaillent à l'international, considèrent le sous-développement numérique de la Bresse bourguignonne comme un frein à la croissance de leurs activités. Les écarts se creusent avec les territoires voisins et le Pays constate le départ d'entreprises à la recherche d'un environnement numérique plus performant.

Le Pays veillera donc au renforcement des infrastructures numériques pour répondre aux besoins des entreprises et plus largement de tous ceux qui misent sur l'économie de la connaissance et de l'innovation pour leur permettre de renforcer leur compétitivité. Par ailleurs, ces infrastructures permettront d'encourager l'installation et le développement des activités de porteurs de projets spécialisés dans les services (graphistes, télé-formateurs, économistes de la construction, etc.) qui travaillent à distance sur des périmètres nationaux ou internationaux. Ils ont besoin de réseaux adaptés à leurs outils de travail souvent très «lourds ». Cette approche sera complémentaire avec la réflexion déjà engagée en matière de développement du télétravail.

Une étude technique approfondie devra donc être menée pour faire de la Bresse bourguignonne un territoire pilote exemplaire. De même, la réflexion engagée avec RFF pour le développement de la fibre optique sur la ligne de Bresse sera poursuivie.

Enfin, le troisième objectif concerne le renforcement des mobilités par la formation et la qualification. En matière de formation et de qualification, Bresse Initiative a entrepris une action de dynamisation collective des filières économiques. Ce travail a déjà révélé les problématiques de recrutement posées par les chefs d'entreprises et de ce fait la fragilité de leur développement. Ces enjeux posent la question de la construction de formations en adéquation avec les besoins des entreprises afin de renforcer les qualifications et l'embauche de nouveaux salariés.

Le Pays accompagnera donc ces filières dans leur structuration collective par un appui permanent en animation et un accompagnement financier dans le montage d'actions collectives.

Des actions ont déjà été mises en place avec la cité scolaire Henri Vincenot pour rapprocher le monde de la formation et les entreprises et construire des formations adaptées. Il s'agit également de favoriser le maintien des jeunes en Bresse en leur proposant des opportunités de carrière sur le territoire. Ce travail sera élargi avec d'autres partenaires locaux tels que ceux qui sont présents au sein du bâtiment de la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (M.I.F.E.).

Au-delà, l'ambition du territoire sera également de favoriser des échanges et des projets entre les entreprises, les porteurs de projets et des centres de recherche et de formation supérieure de Lyon et Dijon.

3.3.3 Troisième orientation :

Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de ses atouts

La troisième orientation de la charte révisée entend renforcer l'attractivité de la Bresse bourguignonne. À travers cette notion d'attractivité, il s'agit de répondre aux besoins d'une population croissante mais aussi de favoriser le maintien des activités économiques et d'attirer de nouveaux visiteurs. Sur ce point, l'ensemble des acteurs locaux a souligné la pertinence de l'échelle de réflexion que constitue le Pays.

Les acteurs locaux entendent donc affirmer dans la durée, la complexe, mais nécessaire conciliation des différents usages de la Bresse bourguignonne, en défendant l'idée que des objectifs de développement et de préservation sont compatibles.

Le premier objectif vise à concilier les usages du territoire. Pour les acteurs locaux, un territoire attractif doit être un territoire diversifié. Loin de revendiquer un usage unique du territoire, il s'agit au contraire de favoriser différents usages pouvant sembler contradictoires. Ainsi, le Pays entend donner une large place aux enjeux liés au monde agricole, les acteurs locaux faisant le vœu d'un secteur agricole vivant et diversifié.

À cet égard, des craintes ont été exprimées sur les risques qu'encoure la Bresse bourguignonne de devenir une plaine céréalière uniformisée, à l'image de la plaine du Doubs. Pour lutter contre ce grignotage du territoire par les pratiques en vigueur dans la partie nord et protéger les paysages, le système de rétrocession des terres a été interrogé et le Pays a été interpellé sur sa capacité à se saisir de la problématique de l'installation de nouveaux agriculteurs.

En effet, la capacité des jeunes à s'installer est au centre de la vigueur du secteur agricole. L'idée de multiplier les exploitants au lieu des grandes surfaces apparaît centrale. L'agriculture est par ailleurs perçue comme un outil capable de mettre en œuvre une économie de Pays et un moyen de développement pour la Bresse bourguignonne, notamment du point de vue de l'artisanat et des emplois.

Au moment de s'interroger sur la capacité du territoire à accueillir de jeunes ménages, la question de l'installation en agriculture a été reposée : et si les nouveaux habitants de la Bresse bourguignonne étaient des agriculteurs ? Plus largement, l'attractivité est abordée du point de vue de l'entreprenariat, à travers les actions mises en place par les chambres consulaires. Un travail de veille, à l'échelle des communautés de communes, sur les disparitions, créations et projets de transmission d'entreprises ayant été entrepris, les résultats, accessibles à tous, pourront être mobilisés pour penser l'arrivée de nouveaux entrepreneurs et amplifier le potentiel économique de la Bresse bourguignonne.

En face de ces potentiels de développement des activités en Bresse bourguignonne, la préservation de son cadre de vie apparaît essentielle dans le cadre de cette réflexion sur l'attractivité. La singularité paysagère de la Bresse, ses haies et ses bocages, son caractère « vert », la vie de ses villages sont affirmés comme constitutifs de l'image du territoire, tout en soulignant l'urgence de les préserver.

En termes d'attractivité, la capacité du tourisme à travailler sur l'image du territoire est essentielle, et notamment à travers un tourisme de découverte respectueux de l'environnement. Ici aussi, le travail mené par l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne et l'Office de Tourisme de Pays, tant du point de vue des actions menées en direction des publics touristiques que celles en direction des habitants, est constitutif de cette ambition de diversifier les usages du territoire.

Le second objectif vise à réinventer l'offre de services. Le second enjeu lié à l'attractivité, relevé par les participants à l'atelier, fut celui des services à la population et de la nécessité de les repenser au regard des évolutions démographiques et sociales et de la configuration du territoire.

Partant du constat que la Bresse bourguignonne a connu ces dix dernières années un sursaut démographique qui n'avait pas été anticipé dans la Charte, le Pays entend continuer d'apporter des réponses aux besoins de ces nouveaux habitants.

Les jeunes couples avec enfants, attirés en Bresse bourguignonne par l'emploi et l'espoir d'un plus faible coût de la vie, les jeunes retraités, soucieux de la qualité de vie mais appelés à vieillir, et des populations précaires sont au cœur de cette préoccupation. Comment impliquer les jeunes dans le développement et l'attractivité de la Bresse bourguignonne ? Comment faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ? Quels services développer à l'attention des personnes en situation de précarité ? Comment les réponses aux besoins singuliers de ces différentes populations peuvent-elles être envisagées de manière transversale ?

De ce point de vue, le Pays offre un cadre opportun pour mettre en œuvre dans les bourgs une politique d'habitat adaptée pour accueillir des populations aux revenus modestes, favoriser le maintien des personnes âgées et par extension soutenir le commerce de proximité.

Il s'agit ici de poursuivre une réflexion déjà engagée en matière de présence des services aux publics sur le territoire de la Bresse bourguignonne. Le développement des usages d'Internet en tant que vecteur d'information et de communication constitue une réponse à l'éloignement et aux difficultés de déplacement. Pour autant, Internet n'est pas toujours une solution adaptée car tous les foyers ne sont pas équipés ou formés pour l'utilisation de l'outil. Le Pays veillera donc au développement de nouveaux services mobiles tels que les services de soins à domicile (SSIAD), à favoriser le groupement et l'usage collectif des services (maisons médicales) et à renforcer la « couverture » du territoire en matière de centres sociaux et culturels, ou encore pour la prise en charge du handicap.

L'approche « transgénérationnelle » constitue à ce titre une opportunité intéressante : des structures pourront être développées pour, à la fois favoriser les services aux personnes âgées et en même temps offrir des emplois aux plus jeunes. Communautés de communes et communes seront mobilisées autour de cet objectif.

Enfin, le troisième objectif vise à valoriser les patrimoines de la Bresse bourguignonne. A travers cet objectif, le développement et la mise en valeur des patrimoines constitue un levier fort pour l'attractivité du territoire et la santé de son économie, notamment touristique. L'aménagement numérique du territoire permettra de multiplier les usages et les contenus de diffusion au service de l'image du territoire.

Cette approche concerne le développement de nouvelles activités : les circuits courts, les AOC et AOP peuvent trouver dans la requalification culturelle des savoir-faire, des formes de distinction qui ouvrent la voie à une valorisation des spécificités locales. D'autres activités, notamment artisanales, peuvent trouver dans cette approche culturelle une mise en valeur qui associe des techniques historiquement éprouvées et des usages contemporains voire innovants.

Enfin, plus largement, cette orientation de travail concerne toutes les formes d'expression culturelles de nature à promouvoir la sauvegarde du patrimoine, la création et la diffusion d'actions de nature à favoriser le développement personnel dans l'intérêt du territoire. Dans cet esprit de valorisation croisée, le Pays favorisera le renforcement des relations entre les établissements de formation et les outils culturels (musées, lieux d'expositions, centres culturels…). Il importe notamment de s'appuyer sur la culture pour renforcer les potentialités du territoire. Il convient non seulement de poursuivre la valorisation de son patrimoine, mais également de développer la mise en valeur de nouveaux types de patrimoines. En appui sur le réseau patrimonial ancré sur le Pays de la Bresse mais aussi sur les compagnies et acteurs du spectacle vivant qui semblent aujourd'hui plus que jamais fédérés, l'enjeu est de parvenir à la requalification du territoire et de contribuer ainsi au rayonnement de la Bresse bourguignonne au-delà de ses frontières. Le recours aux nouvelles technologies, tant du point de la diffusion de l'information que de la médiation, devrait concourir à accroître ce rayonnement. En parvenant à créer une programmation culturelle de Pays, en confortant les réseaux existants, en s'appuyant sur les NTIC, le développement culturel pourra constituer un véritable atout économique et touristique pour le territoire de la Bresse bourguignonne.

4. Une nouvelle gouvernance au service du Projet

Pour accompagner la mise en œuvre de ce projet de territoire révisé, le Pays de la Bresse bourguignonne entend donner une nouvelle impulsion.

La démarche de révision de la Charte a conforté la pertinence du territoire et l'importance du Pays dans son rôle de coordination et d'animation des politiques locales. Elle a aussi pointé **la nécessaire clarification d'une gouvernance devenue pour certains illisible**, et donc contre productive.

La prise de la compétence « Pays » par le Syndicat Mixte en charge du SCoT va renforcer l'ambition du projet de territoire. Il importe que la complémentarité des deux approches Pays / SCoT soit pleinement valorisée.

Deux axes de travail s'imposent pour guider l'action :

> **Redéfinir la place et le rôle des élus et de la « société civile » dans la gouvernance**. L'implication du Conseil de Développement dans la révision de la Charte témoigne de la plus value apportée par cette forme de collaboration. Le maintien du Conseil de Développement a d'ailleurs été acté par l'Assemblée Générale du Pays et par le Syndicat Mixte ;

> Par extension, **favoriser un mode de travail en réseau rendu possible par le caractère non administratif de l'approche « Pays ».** Aujourd'hui, les collectivités territoriales disposent de tous les outils pour inventer et mettre en œuvre de nouveaux modes de coopération au sein du territoire et au-delà. Les nouveaux modes de coopération en milieu rural introduits dans les projets de Loi de Décentralisation ne feront que refléter une réalité déjà à la disposition des acteurs locaux.

S'adapter aux législations existantes tout en préservant les principes qui ont conduit à des réussites :
cohérence, démarche de projet, développement soutenable, respect du patrimoine, fonctionnement participatif

Alain Cordier, Président du Pays de la Bresse bourguignonne
Conseil d'Administration du 2 mai 2013

Depuis 2004, le Pays de la Bresse bourguignonne contribue fortement à un développement local soutenable de son territoire. Il a permis l'innovation, pour adapter la Bresse aux évolutions en cours, par la définition d'un projet cohérent. Les premiers éléments de bilan et d'évaluation présentés par un cabinet indépendant après ces neuf années de fonctionnement sont très positifs. En effet, le périmètre du Pays est considéré comme cohérent par rapport à l'identité bressane, et la plupart des acteurs pensent qu'il est pertinent de renforcer et de valoriser cette identité. Parce qu'il est un levier important pour la réussite de projets locaux, les acteurs du territoire ont une perception positive de l'action du Pays.

La réussite tient en grande partie à un mode de fonctionnement participatif, à l'organisation d'une démocratie vivante, par la liaison forte établie entre les élus de tous niveaux et les acteurs économiques et sociaux. Parce qu'ils apportent leur compétence, leur expertise, leurs propositions innovantes, les associations, les syndicats, les acteurs économiques et tous les citoyens désirant s'impliquer sont un atout majeur de ce territoire et il faut maintenir ce lien fort entre élus et population.

Le Pays doit continuer, en conservant les principes qui ont permis de réussir, et bien sur, en s'adaptant aux règles administratives complexes qui définissent le cadre de l'action publique. Cette complexité, nous la subissons une fois de plus. Elle empêche la structure de Pays actuelle, associative, de porter de grands projets, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale. Le passage du Pays à une structure de syndicat mixte permet de nouvelles initiatives, mais elle empêche de conserver le fonctionnement actuel, avec un

Conseil d'administration constitué d'un tiers de socio professionnels issus du Conseil de développement.
Le portage du pays par le syndicat mixte déjà chargé du tourisme et du SCOT exige des modifications de statut de ce syndicat mixte. Les nouveaux statuts doivent donc prévoir un fonctionnement en liaison étroite avec un Conseil de développement qui regroupe les 88 membres actuels du collège privé, et les élus départementaux, régionaux ainsi que les parlementaires du territoire. Le Conseil de développement ainsi constitué doit conserver :

1. *Les moyens de son fonctionnement, avec pour support l'équipe du Pays.*
2. *Son rôle organisateur des réunions de préparation des nouveaux contrats et programmes pluri annuels du Pays.*
3. *Sa capacité à examiner les dossiers et à donner un avis.*
4. *Sa capacité d'auto saisine sur les grandes orientations du territoire.*

A partir du 1er janvier 2014 si l'assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet en décide ainsi, le Pays sera renforcé dans son organisation, tout en conservant un fonctionnement ouvert et participatif.

5. Annexe : Documents d'appui

5.1 Diagnostic descriptif

Les éléments du nouveau diagnostic actualisé sont très majoritairement issus de la publication INSEE Bourgogne Dimensions n°172 d'octobre 2011 intitulée ***"Bresse bourguignonne : un sursaut démographique et une solidité économique à conforter"*** réalisée en partenariat avec le Pays. Cette source d'information est enrichie par des extraits de récentes études comme :

> **La faisabilité d'un Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) du Pays de la Bresse bourguignonne élaborée en 2010 par un prestataire avec une présentation d'étape lors d'une assemblée générale du conseil de développement réunie le 29 septembre 2010 ;

> **L'analyse de l'armature commerciale du département** de Saône-et-Loire par la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans le cadre de ses chantiers thématiques SCOT ;

> Les premiers éléments pour un **portrait agricole de territoire** du Pays de la Bresse bourguignonne transmis par la DDT (chantiers SCOT) ;

> **Le portrait socio-sanitaire du Pays de la Bresse bourguignonne** produit par l'Observatoire Régional de Santé de Bourgogne ;

> **La publication INSEE Bourgogne** Dimensions n°172 de Mars 2012 intitulée "Nouveaux arrivants : des enjeux différents selon les territoires de Bourgogne" réalisée en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne avec des analyses territorialisées pour chaque Pays ;

> **"Les grands secteurs de l'Artisanat dans les territoires bourguignons"** édition 2011 réalisée par la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat ;

> **"Économiser les espaces agricoles et forestiers en Bresse bourguignonne"** transmis par le DDT (chantiers SCOT) ;

> **Le "Diagnostic : des enjeux à partager"** diffusé lors des assises régionales de la biodiversité de septembre 2012 ;

> **Le "Profil environnemental régional de la Bourgogne"** communiqué par la DREAL ;

> **Le "Chantier SCoT sur la biodiversité" de la DDT** avec le périmètre du Pays de la Bresse bourguignonne comme territoire étudié pour les continuums écologiques, l'expression potentielle de la biodiversité et l'artificialisation des espaces préservés ;

> **Et les "Rencontres de Territoires"** du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne qui ont eu lieu en octobre 2011 en Bresse bourguignonne.

5.1.1 Situation du territoire

"La Bresse s'étend entre les coteaux du Chalonnais et du Mâconnais à l'Ouest et ceux du Jura à l'Est. Située à cheval sur trois régions et trois départements, c'est un pays de transition entre Bourgogne, Franche-Comté et Lyonnais. Composée de sols limino-argileux et imperméables de l'ancien lac bressan, la Bresse est une plaine légèrement vallonnée où s'enchevêtrent bois et prairies, étangs et rivières, champs cultivés et bocage. L'habitat ancien, dispersé inégalement, se compose de bourgs, petits hameaux et fermes isolées souvent installés sur la moindre imminence de terrain. Autrefois région de polyculture et d'élevage laitier, caractérisée par une multitude de petites exploitations morcelées, la Bresse, même si le poids des traditions y reste toujours fort, a néanmoins largement modifié sa physionomie au cours de la dernière moitié du siècle dernier. L'exode des jeunes, les difficultés économiques, l'évolution du marché agricole, l'ont amené à rechercher de nouvelles activités, des débouchés agricoles rentables et à changer son comportement économique, sans pour autant rejeter son héritage culturel".

Source : Ecomusée de la Bresse bourguignonne.

5.1.1.1- L'organisation territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne en 2012

Situé exclusivement en région Bourgogne, à l'est de la Saône-et-Loire, le Pays de la Bresse bourguignonne s'étend sur **1 420 km²** et compte **65 000 habitants** (chiffres INSEE de la population municipale 2009, publiés en 2012) répartis sur **88 communes** regroupées, au 1er janvier 2012, en **9 communautés de communes** (le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal publié en 2011 par la préfecture de Saône-et-Loire propose de passer à cinq intercommunalités). **Louhans-Châteaurenaud est la seule ville avec un peu plus de 6 400 habitants**. Trois autres communes dépassent la barre des 2 000 habitants. Il s'agit d'Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain-du-Plain situées au sud-est de Chalon-sur-Saône, de Branges à l'ouest de Louhans.

Le territoire bénéficie d'**une situation privilégiée, à proximité des grands axes autoroutiers**. Les habitants et les entreprises peuvent ainsi emprunter les échangeurs de Beaurepaire-en-Bresse et Le Miroir pour accéder à l'A39 reliant Dijon, Dole, Bourg-en-Bresse, Genève et Lyon. Ils peuvent également rejoindre l'A6 Paris-Lyon à Tournus, éloigné de 30 kilomètres de Louhans, ou Chalon-sur-Saône distant de 40 kilomètres. Sur l'axe ouest-est, Louhans se trouve sur le tracé de l'ex N78 qui relie Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône. Enfin, la ligne TER Dijon-Bourg-en-Bresse complète cette infrastructure et met Louhans à 1h30 de Lyon.

Il est à noter que les toutes les communes du Pays dépendent de l'arrondissement de Louhans exceptées celles du canton de Saint-Germain-du-Plain dans l'arrondissement de Chalon-sur-Saône ainsi que Romenay et Ratenelle du canton de Tournus dans l'arrondissement de Mâcon.

5.1.1.2- Des sous-territoires aux profils variés

Le Pays de la Bresse bourguignonne possède **une forte identité historique, naturelle, culturelle et architecturale valorisée par des structures locales** comme l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, la Grange Rouge installée à La Chapelle-Naude, les foyers ruraux, Radio Bresse située à Branges, l'Association d'Education Populaire Les Campanettes de Flacey-en-Bresse, le centre EDEN et le Village du Livre à Cuisery. **Ses sous-territoires présentent des profils variés**.

L' « Ouest extérieur » (Portes de la Bresse + Saône et Seille) relève pour partie de l'espace périurbain de Chalon-sur-Saône. Sa population est plus diplômée et plus jeune : les couples accompagnés d'enfants représentent 32% des ménages contre 27% pour l'ensemble du territoire. Le revenu médian des ménages est aussi plus élevé : 17 600€ par unité de consommation contre 16 600€ pour l'ensemble du territoire en 2009. Ouroux-sur-Saône, qui capte de nombreux habitants et ménages (+1,6% de hausse démographique en moyenne chaque année) est l'unité urbaine (la seule du territoire avec celle de Louhans) fortement liée à cette aire d'influence chalonnaise.

L' « Est » (cantons de Cuiseaux et Beaurepaire-en-Bresse) fonctionne avec le Jura et Louhans. Sa population est jeune, et comme dans "l'Ouest extérieur", les couples avec un ou plusieurs enfants sont également plus nombreux qu'en moyenne.

Le « Nord » (cantons de Pierre-de-Bresse et Saint-Germain-du-Bois) est soumis à des influences multiples (mais assez éloignées), à la fois de Chalon-sur-Saône, de Louhans, du Jura et de la Côte d'Or. Sa population est la plus âgée des sous-territoires.

L' « Ouest intérieur » (cantons de Montret et Montpont-en-Bresse) est également fortement lié à Chalon-sur-Saône et Louhans.

Le secteur agricole est très développé sur ces deux derniers sous espaces : les agriculteurs représentent 12% des emplois dans le "Nord" et 14% dans "l'Ouest intérieur" contre 7% dans le Pays. La population est moins diplômée et les revenus médians sont plus faibles, avec respectivement 15 500 et 16 100€ par unité de consommation. Ces deux sous-ensembles sont classés par l'Etat en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) qui regroupe les territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières (faible densité démographique et handicap structurel sur le plan socio-économique). Ce classement permet aux entreprises locales de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents notamment lors de leur création.

Le « Centre », avec Louhans, concentre les emplois et polarise les déplacements d'actifs. La population est âgée et les ménages composés d'une seule personne sont nombreux : ils représentent 34% des ménages contre 30% en moyenne. Dans le Bourgogne Dimensions n°178 de juillet 2012 intitulé "*Petites villes de Bourgogne : localisation, emploi, offre de services, à chacune sa dynamique et son rôle*", l'INSEE classe l'unité urbaine de Louhans (Louhans-Châteaurenaud + Sornay + Branges + Bantanges + Rancy) parmi les plus dynamiques, avec une hausse de la population et une forte hausse de l'emploi.

5.1.1.3- Un sursaut démographique

La population a augmenté de 1,1% chaque année sur la période 1999-2007. Le rythme est nettement plus élevé que celui observé au niveau départemental (+0,2%). **Cette dynamique démographique marque une rupture avec les baisses constatées au cours des décennies précédentes** : depuis les années 60, le Pays perdait des habitants.

L'évolution démographique favorable est uniquement due à un regain d'attractivité qui se traduit par un solde migratoire : presque toutes les communes attirent d'avantage d'habitants qu'elles n'en perdent. Les communes à l'Est de Chalon-sur-Saône et celles aux alentours de Louhans-Châteaurenaud enregistrent les apports migratoires les plus importants.

5.1.1.4- Un territoire attractif de plus en plus résidentiel

Au total, 9 000 habitants se sont installés en Bresse bourguignonne sur la période 2002-2007 et 5 800 résidents en sont partis. **Le territoire accueille principalement des ménages avec enfants** en provenance de Chalon-sur-Saône et du Jura. Des habitants du département du Rhône, des actifs mais aussi des retraités viennent s'y établir.

Dans le sens contraire, **les départs concernent pour l'essentiel des jeunes** qui vont poursuivre leurs études, pour la majorité d'entre eux en Côte d'Or. Le territoire ne propose qu'une seule formation post-bac avec un BTS "Management des unités commerciales" proposé par le Lycée Henri Vincenot de Louhans. Ce dernier a une offre plus développée en terme de baccalauréat qu'il soit général, technologique ou professionnel. En outre, le Lycée d'Enseignement Agricole Privé de la Bresse à Louhans complète cette offre locale. Enfin, de nombreux lycéens originaires de Bresse sont également inscrits dans les établissements se situant à Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier, Tournus et ailleurs.

La Bresse bourguignonne exerce une attractivité résidentielle : plus de la moitié de ces actifs nouvellement installés quittent quotidiennement le territoire pour aller travailler ailleurs. La Bresse accueille tous les jours 3 500 actifs. En sens inverse, 9 400 la quittent pour aller travailler ailleurs. Plus de la moitié de ces échanges s'effectue avec le reste de la Saône-et-Loire, un quart avec le Jura. L'agglomération de Chalon-sur-Saône et celle de Lons-le-Saunier attirent à elles seules 39% et 12% des actifs résidant en Bresse.

5.1.1.5 - Un déficit naturel qui devrait s'accentuer

La population est assez âgée, comparée à la Saône-et-Loire et plus encore à la Bourgogne. Pour 100 personnes âgées de 60 ans ou plus, la Bresse bourguignonne compte 75 jeunes de moins de 20 ans, la Saône-et-Loire 85 et la Bourgogne 92.

Le Pays présente un solde naturel négatif en lien avec le vieillissement de sa population : les décès l'emportent sur les naissances presque partout. Font exception quelques communes proches de Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier caractérisées par une population plus jeune. Ce déficit s'est atténué par rapport aux périodes précédentes sous l'effet des migrations résidentielles.

Sur une longue période, l'installation d'une population jeune accompagnée d'enfants ne parviendra pas à enrayer le vieillissement de la population. Le déficit naturel devrait à nouveau augmenter. En effet, si les tendances démographiques récentes se maintiennent en termes de fécondité, le nombre de personnes âgées devrait augmenter : les 75 ans et plus au nombre de 7 600 en 2007 seraient 14 500 en 2 040, ce qui représente un doublement de cette classe d'âge.

5.1.2 Des équipements et des logements à adapter

5.1.2.1 – Services et équipements : une offre de proximité d'un bon niveau

Comme beaucoup d'espaces à dominante rurale, la Bresse bourguignonne dispose d'**un bon niveau d'équipements de proximité** (poste, école, artisans...) : elle en compte 233 pour 10 000 habitants contre 214 en moyenne en Saône-et-Loire.

Cela représente un maillage territorial important avec **21 pôles de proximité** que sont Louhans, Pierre-de-Bresse, Saint-Germain-du-Bois, Cuisery (ces quatre premiers étant également pôles intermédiaires), Ouroux-sur-Saône, Branges, Saint-Germain-du-Plain, Cuiseaux, Sornay, Romenay, Simandre, Mervans, Sagy, Saint-Usuge, Montpont-en-Bresse, Varennes-Saint-Sauveur, Savigny-en-Revermont, Simard, Montret, Beaurepaire-en-Bresse et Bellevesvre. Ce maillage est donc fin tout en étant plus lâche au nord.

9 pôles extérieurs exercent également une influence sur le territoire. Chalon-sur-Saône, Tournus, Sennecey-le-Grand mais aussi de nombreuses communes jurassiennes avec Lons-le-Saunier, Bletterans, Saint-Amour (ces 6 premiers pôles sont également classés comme intermédiaires), Beaufort, Cousance et Sellières.

Enfin, des équipements intermédiaires et surtout supérieurs sont avant tout présents à l'extérieur du territoire avec une Bresse bourguignonne géographiquement partagée en deux; sous influence de Chalon-sur-Saône pour l'Ouest et de Lons-le-Saunier pour l'Est. L'éloignement géographique de certains services comme la culture (cinéma en particulier, même si Louhans en possède un) et les loisirs sportifs génère des temps d'accès généralement plus long qu'en moyenne départementale. Mais il est compensé, pour partie, par une vie associative locale très présente et très diversifiée. Parmi celle-ci, les associations culturelles proposent une offre locale comme par exemple "Artistes en Campagne", "le Mois Thérapeutique"... Des collectivités proposent également des saisons culturelles annuelles comme Cuisery et Louhans. Dans cette ville, l'ouverture d'un centre aquatique couvert est prévue pour 2013-2014.

Toutes gammes confondues, **l'offre d'équipements en commerce alimentaire et en services de santé ne répond pas aux besoins** d'une population vieillissante d'une part, aux exigences d'une population plus jeune nouvellement arrivée sur le territoire en quête de nouveaux modes de consommation d'autre part. Les épiceries-supérettes présentes sur le territoire ne compensent pas l'absence d'hypermarché et la faible implantation des supermarchés.

5.1.2.2 – Le commerce

L'analyse de l'armature commerciale du département de Saône-et-Loire transmise, en juillet 2011 par la Direction Départementale des Territoires, montre qu'avec 10,4 activités et 802 m² pour 1 000 habitants (11,2 et 1 402 pour la Saône-et-Loire), **la Bresse bourguignonne présente une densité commerciale largement en dessous de la moyenne départementale**. Louhans reste le pôle de référence de la Bresse bourguignonne et concentre près des deux tiers des grandes surfaces et trois quarts des commerces.

Il existe toutefois un maillage commercial intermédiaire intéressant en Bresse bourguignonne. En effet, les pôles de Pierre-de-Bresse, Saint-germain-du-bois ou encore Ouroux-sur-Saône constituent des pôles relais permettant d'assurer des fonctions de desserte de besoins primaires. En termes de secteurs d'activités représentés, le pôle principal, Louhans, dispose d'une offre dont la diversité est limitée s'agissant notamment des grandes surfaces. En effet, les secteurs de l'alimentaire et des grossistes en matériaux représentent à eux deux près des trois quarts de l'offre.

Enfin, **en matière de zone de chalandise, Louhans possède une attractivité limitée**, qu'il s'agisse des achats alimentaires ou non alimentaires. La zone de chalandise ne dépasse pas les limites du département et ne couvre pas l'ensemble de la Bresse bourguignonne.

On peut expliquer ce constat d'évasion commerciale par :

> la faible densité d'activités commerciales présentes, qu'il s'agisse de commerce de moins de 300 m² ou de grandes surfaces ;

> la présence de deux pôles majeurs pour les parties Ouest et Est de la zone de chalandise. En effet, les agglomérations chalonnaise (Chalon-sur-Saône) et lédonienne (Lons-le-Saunier) impactent fortement sur la capacité du commerce de Louhans à se développer.

L'armature commerciale de la Bresse bourguignonne et plus particulièrement celle de Louhans répond donc aujourd'hui plus à des besoins de proximité qu'à des besoins de bassin.

5.1.2.3 – Les équipements et les services médico-sociaux

L'offre en équipements et professionnels de santé est insuffisante pour répondre aux besoins d'une population qui vieillit et dont le risque de dépendance ira grandissant. En 2011, la Bresse bourguignonne détient la plus faible densité des Pays bourguignons en professionnels de santé de premiers recours (dentistes, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes), et les médecins spécialistes sont peu nombreux. Face à cette situation, **les collectivités locales se sont orientées vers la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires** à Saint-germain-du-Bois, Montret, Louhans (sous la conduite du Centre Hospitalier avec le retour d'un cabinet de radiologie disparu en 2008), Cuiseaux (avec une antenne à Varennes-Saint-Sauveur), Romenay et, peut être, le canton de Pierre-de-Bresse.

En matière d'équipements, un seul laboratoire d'analyses médicales est implanté sur le territoire et la dotation en lits dans les maisons de retraite est bien en dessous de celle du département : 128 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus contre 152 en Saône-et-Loire. Cette situation a évolué avec la création, par le Conseil Général de Saône-et-Loire, d'un nouvel Etablissement d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Mervans. Ce dernier a ouvert en 2010 et est doté d'une capacité d'accueil de 90 places.

Selon le portrait socio-sanitaire du Pays de la Bresse Bourguignonne réalisé en 2011 par l'Observatoire Régional de Santé, **les points pouvant être améliorés sur le territoire sont** :

> **le poids des comportements à risques** (addictions, accidents, suicides...) dans la mortalité prématurée "évitable" (notamment masculine) ;

> **les difficultés de mobilité** pour les personnes isolées, en difficultés socio-économiques ou âgées, avec l'éloignement des services spécialisés influant sur la détection tardive de certains problèmes de santé ;

> **les services et les structures d'hébergements** pour les personnes en perte d'autonomie, à développer pour répondre au souhait de la plupart de continuer à "vivre au Pays".

En terme de services rendus en direction des publics en difficulté, le Conseil Général de Saône-et-Loire est présent en Bresse avec, à Louhans, un Guichet Unique pour les personnes âgées pour l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) et un Centre Médico-social. La Bresse bourguignonne est également dotée d'une Coordination Gérontologique mais aussi d'un centre social de territoire (Comité Bressan d'Action Sociale) et d'une Mission Mobilité issue de la Mission Locale du Louhannais. Des associations caritatives (épicerie sociale "Panier Bressan" à Louhans....), d'insertion (Tremplin à Pierre-de-Bresse....) ou plus spécialisées (langue des signes Ferdinand Berthier à Louhans...) sont également présentes et actives.

5.1.2.4 – Le logement

Le parc de logement est ancien : 46 % des résidences principales ont été construites avant 1949. Elles sont vraisemblablement peu adaptées aux besoins des personnes âgées, en particulier dans le cadre du maintien à domicile, et aux exigences de confort et d'isolation thermique des nouveaux arrivants, souvent des couples accompagnés d'enfants. Actuellement, le recours à la construction neuve est fréquent : 3 900 logements neufs ont été autorisés entre 1999 et 2007.

Rénovation du bâtiment ancien et construction de logements neufs sont les conditions pour ajuster l'offre et la demande d'une population qui s'est modifiée en structure mais aussi en nombre : le Pays pourrait compter 10 000 ménages de plus d'ici 2040 (à cela s'ajoute le phénomène de dé-cohabitation).

Outre celui de la maîtrise du développement résidentiel et de l'étalement urbain, le diagnostic de Plan Départemental de l'Habitat 2011-2016 de Saône-et-Loire met en avant l'**enjeu de la diversification de l'offre de logements**. La prédominance de l'habitat individuel, qui représente 87% de l'offre neuve, soit 8 points de plus que la moyenne départementale, n'a fait que se renforcer ces dernières années. Cette offre comprend très peu d'offre de logements et/ou locatifs, qui seraient susceptibles de diversifier les réponses pouvant être apportées aux parcours résidentiels locaux.

Enfin, il y a l'amélioration du confort des logements. La localisation du parc potentiellement indigne de 2005 interpelle tout particulièrement le territoire. Deux raisons à cela : le parc ancien bâti d'avant 1949 et la faiblesse des revenus. 77% des ménages du territoire bressan sont financièrement éligibles au logement social contre 73% pour la moyenne départementale.

5.1.3 Une économie qui résiste

"*Au cours du siècle passé, des entreprises ont vu le jour, certaines ont prospéré, d'autres ont décliné mais toutes ont contribué à façonner la Bresse. Les tuileries et poteries du début du siècle ont disparu. Sur les 250 moulins présents en 1900, on n'en compte plus que 5 à la fin du siècle. D'autres activités ont traversé le siècle comme les foires et marchés avec notamment ceux de Louhans et la foire de la Balme à Bouhans... De même, la fabrication des chaises à Rancy et Bantanges perdure avec quelques entreprises. L'activité agricole bressane a donné naissance à un secteur agroalimentaire fort et diversifié dans les domaines de la viande, du lait et des légumes, des aliments du bétail... Le secteur de la plasturgie s'est développé avec plusieurs unités importantes. Enfin le secteur tertiaire a connu le développement le plus important avec celui des commerces et en particulier de la grande distribution, du transport, du secteur public et parapublic par le biais des collectivités locales et des associations dans le domaine de l'éducation, de la santé, l'action sociale et aussi celui des activités culturelles et de loisirs*"

Source : Ecomusée de la Bresse bourguignonne

La Bresse bourguignonne n'est pas seulement un territoire qui séduit de nouveaux habitants par la qualité de son cadre de vie. **Son économie est dynamique** : entre 1998 et 2007, l'emploi a progressé plus rapidement dans la zone d'emploi de Louhans (+12%) qu'en métropole (+11%), en Bourgogne (+6%) et en Saône-et-Loire (+4%). Le secteur agricole reste bien implanté avec 78% des terres consacrées à l'agriculture.

5.1.3.1 – L'agriculture

Au regard des premiers éléments pour un portrait agricole transmis par la DDT, **la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de l'ensemble des exploitations du territoire de la Bresse bourguignonne est légèrement inférieure à la moyenne départementale** (84 ha contre 90). Mais les exploitations professionnelles sont un peu plus grandes en Bresse bourguignonne (113 ha contre 107). Les exploitations secondaires sont plus représentées en Bresse qu'à l'échelle départementale (27,5% contre 17,9).

35% des exploitants du territoire sont âgés de plus de 55 ans, alors qu'au niveau départemental cette classe ne représente que 27,5% des chefs d'exploitations. En Bresse bourguignonne, **la question de la reprise des exploitations est donc primordiale à court terme.** Entre 2000 et 2010, 582 exploitations ont disparu (-32% alors que la perte départementale est de 28%).

L'étude de la typologie dominante des exploitations en Bresse bourguignonne révèle que **les ateliers laitiers occupent la première place** (30 % des exploitations contre 8 pour la Saône-et-Loire), juste devant les grandes cultures (29% contre 11) et, en troisième position, les ateliers allaitants (28 % contre 63). On note également qu'avec plus de 10% des exploitations, **l'orientation volailles est très représentée en Bresse bourguignonne** (trois fois plus qu'au plan départemental). Cette distribution trouve un élément d'explication dans la **présence sur le territoire des aires AOC** volailles, morbier et comté puis, plus dernièrement, le beurre et la crème. Les éleveurs de la Bresse bourguignonne détiennent donc 54% des vaches laitières de Saône-et-Loire, 36 % des volailles et 50% des porcs charcutiers.

L'analyse des données MSA révèle également que **le territoire bénéficie d'une importante implantation d'exploitations en maraîchage floriculture**, environ 5,5% du total des exploitations. Cette présence est significative puisque les exploitations maraîchères sont quatre fois plus représentées qu'au niveau départemental. Elles se situent sur 2 bassins très identifiés : les cantons de Louhans (25 exploitations) et de Saint-Germain-du-Plain (19 exploitations).

En 2006, la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud, qui couvre toute la Bresse bourguignonne, est née de la fusion de la coopérative Beaune-Verdun-Seurre avec celle du Val de Saône. Son siège social est en dehors du périmètre du Pays mais elle dispose d'un très fort réseau de proximité sur l'ensemble du territoire (plateformes, dépôts et points de collecte).

D'autres organisations se chargent plus spécifiquement de **la valorisation promotionnelle et économique de certaines productions locales** comme le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse (CIVB), le Syndicat de Promotion de la Crème et du Beurre de Bresse (SPC2B) et le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Saône-et-Loire (GABSEL)... De nouvelles associations locales ont récemment vu le jour comme celles des "Ventres Jaunes" et d'"Entre Producteurs" pour le développement des circuits courts. Leur premier objectif est d'organiser une présence spécifique sur les foires et marchés hebdomadaires encore très nombreux en Bresse. Les premières expériences ont eu lieu à Mervans, Beaurepaire-en-Bresse et Pierre-de-Bresse. La Ville de Louhans-Châteaurenaud propose la rue de la Grenette afin de faire le lien entre le marché traditionnel sous les arcades et le nouveau marché bio installé dans l'ancienne halle à grains. Par contre, l'idée de créer un magasin de producteurs semble plus difficile à concrétiser.

5.1.3.2 – L'industrie

L'économie de la Bresse bourguignonne repose sur quelques secteurs d'activités : l'agriculture, l'agro alimentaire, la plasturgie et les transports. C'est le territoire bourguignon où la spécialisation de l'économie est la plus forte. Il apparaît donc fortement exposé au risque sectoriel : beaucoup d'emplois reposent sur la bonne santé de quelques secteurs dépendants du coût du pétrole et des marchés extérieurs.

En 25 ans, il y a une hausse de l'emploi tertiaire (55% de l'emploi en 2007 contre 36% en 1982), le maintien de l'industrie (27 contre 25) et une forte baisse pour l'agriculture (9 contre 32).

L'industrie représente ainsi un quart des emplois se situant bien au dessus des moyennes régionale (18%) et nationale (15%). Ces emplois demandent peu de qualification et trouvent sur place, voire hors du territoire, la main d'œuvre pour les occuper. Le territoire propose des formations débouchant sur un Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P). Face aux demandes des entreprises locales, l'offre se diversifie comme par exemple la création, en 2012, d'un C.A.P de conducteur d'installations de production.

La situation est donc favorable au tissu industriel en développement sur 30 ans dans un contexte national de désindustrialisation. Néanmoins, **des points de fragilité existent comme la dépendance** (66% de l'emploi industriels dépend de centres de décisions extérieurs) **et la concentration** (4 des plus gros employeurs pèsent 40% de l'emploi industriel).

L'agence de développement économique Bresse Initiative a adopté en 2010 son schéma des infrastructures économiques pour la Bresse bourguignonne avec de multiples recommandations dont la spécialisation et la re-qualification de zones d'activités existantes ou à créer (industrielles et artisanales).

5.1.3.3 – L'artisanat

Dans sa publication sur l'artisanat dans les Pays, la Chambre Régionale souligne qu'au 1er janvier 2011, **le nombre d'entreprises artisanales présentes sur le Pays de la Bresse bourguignonne représente environ 14% du nombre total d'entreprises artisanales de Saône-et-Loire**, soit 1 246 unités. Au 1er janvier 2011, l'artisanat dans le Pays de la Bresse bourguignonne présente des évolutions hétérogènes dans les différents secteurs. Seuls les secteurs de l'alimentation et du bâtiment n'enregistrent que des hausses pour les trois critères retenus (nombre d'entreprises, nombre de salariés et masse salariale). Sur une période de 3 ans, le Pays enregistre une hausse de 2,1% du nombre d'entreprises inscrites au Répertoire

des Métiers (2,5 pour la Saône-et-Loire), une hausse de 4,1% du nombre de salariés (0,8) et une hausse de 6,8 % de la masse salariale (4,4). Sur cette même période, le Pays enregistre une baisse des créations d'entreprise de 1,1% (- 5,8 pour la Saône-et-Loire), une baisse des reprises d'entreprises de 29,4% (- 12,7) et une baisse des disparitions d'entreprises de 10,4% (- 18,4).

5.1.3.4 – Le marché du travail

Avec un emploi public peu présent sur le territoire (13% contre 20% en Bourgogne), **le marché du travail se révèle sensible aux aléas de la conjoncture**. La crise 2008-2009 a frappé de plein fouet l'industrie de l'emballage plastique. Le taux de chômage habituellement faible dans la zone d'emploi de LOUHANS s'est alors nettement approché des taux de chômage du département et de la région.

En sens inverse, la reprise économique en 2010 est plus marquée et le taux de chômage s'éloigne à nouveau du taux départemental et régional. Fin 2010, 7,2% de la population active de la zone d'emploi de Louhans était à la recherche d'un emploi. A cette date, le taux de chômage s'établissait à 8,6% pour le département de Saône-et-Loire et 9,2% pour la région Bourgogne.

A l'exception des habitants du canton de Saint-Germain-du-Plain orientés vers Chalon-sur-Saône, **les** actifs à la recherche d'emploi sont accompagnés par les organismes regroupés à la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (M.IF.E.) de Louhans comme Pôle Emploi et la Mission d'Information Professionnelle (M.I.P).

La dynamique de création d'entreprises est relativement élevée avec un taux moyen sur la période 2007-2009 de 12,7 dans le champ marchand non agricole (industrie, construction, commerce, transports, services divers, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale). Il est de 12,1 pour la Bourgogne et 11,5 pour la Saône-et-Loire. 520 établissements ont été créés en 2009 dont plus des 2/3 dans le commerce, les transports ou les services divers.

5.1.3.5 – L'économie touristique

Il y avait environ 540 emplois en 2006 dans les activités caractéristiques du tourisme que sont principalement l'hébergement et la restauration ; ce qui est peu important dans l'emploi total (2,8% proche des moyennes). **La capacité en hébergement touristique est élevée en résidences secondaires** (21 700 lits).

Le taux d'occupation sur une saison est plutôt bas pour les hôtels (430 lits), correct pour les campings (1 150 emplacements). La fréquentation des hôtels est majoritairement le fait des français ; les nuitées en campings sont surtout dues aux étrangers en 2010.

Dans la publication de l'Observatoire Régional du Tourisme "*Les chiffres-clés 2010 du tourisme en Bourgogne - édition 2011*", **le premier site visité sur le territoire est l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne** avec presque 35 000 visiteurs comptabilisés en 2010 ; ce qui le place au 25eme rang régional en terme de fréquentation. Cet Ecomusée est basé au Château Départemental de Pierre-de-Bresse et comporte 12 autres sites thématiques répartis en Bresse dont 10 sur le périmètre du Pays à Saint-Germain-du-Bois (agriculture), Ratte (moulin), Sagy (moulins), Cuiseaux (vignes), Varennes-Saint-Sauveur (tuilerie), Romenay (terroir), Ménetreuil (eau), Rancy (chaises), Saint-André-en-Bresse (habitat) et Louhans (imprimerie).

Avec la Seille navigable jusqu'à Louhans**, le tourisme fluvial s'est développé au sud du territoire**. En 2011, environ 4 000 passages ont été comptés à sa confluence avec la Saône qui, de son coté, présente 7 000 passages à l'écluse d'ORMES.

Par contre, il n'existe aucune Voie Verte ou Voie Bleue qui permettrait de développer le tourisme à vélo. Enfin, un réseau de balades vertes est en voie de développement afin de compléter et qualifier les sentiers de randonnée existants.

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne créé en septembre 2010 sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) **a permis de réunir les 3 structures associatives préexistantes** sur le canton de Louhans, le canton de Cuiseaux et le territoire Saône et Seille (Cuisery). Il a pour mission de fédérer et professionnaliser l'accueil, l'information et la promotion touristique sur l'ensemble du territoire. Grâce aux participations financières des communautés de communes fédérées par le Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de la Bresse bourguignonne et à la taxe de séjour récoltée par les hébergeurs, il a pu dès sa création, mener de nouvelles actions de promotion, de communication, de développement et d'animations. En 2011, l'Office de Tourisme a élaboré une stratégie de développement touristique pour les années 2011-2014.

5.1.4 Un territoire à enjeux pour le Pays et le SCoT

5.1.4.1 – Une dynamique à conforter...

La publication de l'INSEE sur les nouveaux arrivants en Bourgogne confirme que la Bresse bourguignonne (au taux de migration le plus fort de la région) est un Pays attractif gagnant des actifs, ainsi que des enfants et des retraités dans une moindre mesure. Ceci met en jeu **l'implantation et l'adaptation des équipements aux besoins des nouveaux résidents**, d'autant que les projections prévoient une forte hausse de la population d'ici 2040. Les collectivités locales ont déjà, pour partie, accompagné ce dynamisme en équipant le territoire en services à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse (relais assistantes maternelles, garderies périscolaires, accueils de loisirs...). Beaucoup de ces nouveaux services ont été inter-communalisés.

57% des nouveaux arrivants de 15 ans ou plus travaillent, dont beaucoup hors du Pays, ce qui soulève **la question des navettes domicile-travail et de la périurbanisation**. La Bresse attire des actifs tant de l'extérieur de la région (ouvriers du Jura, de l'Ain, du Rhône) que de l'intérieur (ouvriers, employés du Chalonnais, du Sud Bourgogne). 20% sont à la retraite. La Bresse capte beaucoup d'ex-cadres ou professions intermédiaires, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise. Les nouveaux ménages sont fréquemment des couples et s'installent plus en couronne que ceux issus du territoire.

Le Pays et le futur SCOT, riches de sous-territoires variés, peuvent profiter de cette attractivité démographique et de la bonne résistance de l'économie pour asseoir la dynamique de la Bresse bourguignonne. La tendance au vieillissement de la population aura des effets sur les besoins de prise en charge de la dépendance, des services et emplois associés**.** Le développement d'équipements et services répondant aux nouveaux besoins de la population et les solutions apportées pour répondre à la vulnérabilité énergétique des ménages et à la fragilité sectorielle de l'économie locale permettront de conforter le sursaut démographique et la solidité économique du territoire. Dans ces dispositifs, **le rôle fédérateur de Louhans est appelé à être renforcé** en l'aidant à développer une gamme d'équipements supérieurs et en exploitant au mieux les réseaux de transport en commun.

Dans le Bourgogne Dimensions n°178 de juillet 2012 intitulé "*Petites villes de Bourgogne : localisation, emploi, offre de services, à chacune sa dynamique et son rôle*", l'INSEE indique que l'emploi progresse et attire des actifs qui viennent s'implanter dans l'unité urbaine de Louhans. L'industrie agroalimentaire prédomine et peut compter sur le caractère quasi incompressible des dépenses alimentaires pour résister. En outre, la proximité des voies de communication favorise l'attractivité de Louhans malgré son éloignement des grands pôles urbains.

5.1.4.2 – ...mais un territoire qui consomme de l'espace...

En décembre 2011, la DDT de Saône-et-Loire a publié des éléments de connaissance sur la consommation d'espace en Saône-et-Loire. Il en ressort que **les territoires les plus consommateurs de foncier d'un point de vue purement quantitatif sont le Chalonnais et la Bresse**. Sur les 15 dernières années, on note une relative stabilité sur les grands territoires à l'exception de la Bresse et du Charolais-Brionnais, en forte progression.

Dans cette publication, la comparaison de deux photographies de l'occupation du sol bressan par le bâti entre 1950 et 2008 donne un aperçu de l'ampleur de la progression de l'urbanisation et de ses formes, notamment l'extension linéaire le long des voies de circulation préjudiciable pour le fonctionnement du territoire (impact sur les finances locales avec l'extension des réseaux, fragmentation du territoire, perturbation des échanges et déplacements pour la biodiversité, perte de qualité des paysages...).

Avec 0,10% des terres agricoles qui disparaissent chaque année, **la Bresse a la consommation foncière pour l'habitat la plus importante du département**. Dans ce contexte, elle se démarque largement en Saône-et-Loire avec des terrains à bâtir beaucoup plus grands que la moyenne départementale (structure du parcellaire, faible coût du foncier agricole)

5.1.4.3 – ...avec de forts impacts sur les paysages et la biodiversité...

La forte consommation foncière constatée depuis plusieurs années maintenant vient mettre en péril des paysages et une biodiversité qualifiés de remarquables par de nombreux organismes compétents.

Dans le cadre du projet de "*Stratégie Régionale pour la Biodiversité*" (SRB), le diagnostic produit en 2012 identifie le "fossé bressan" comme une vaste plaine bourguignonne maillée de cours d'eau avec notamment la Saône et le Doubs" dans la catégorie "*plaines et vallées alluviale*s". Ces milieux "*sont caractérisés par une forte diversité d'activités humaines et de paysages ainsi que par des milieux alluviaux tels que les forêts inondables, des prairies humides, des bras morts...*".

"La Saône est une rivière peu mobile avec un courant lent et une pente de seulement 4 cm/km (soit 10 fois moins que la Loire). dans son vaste lit majeur se rencontrent les "mortes" reliques d'anciens méandres qui, alimentées par la nappe alluviale et les crues, accueillent de nombreuses espèces de batraciens (rainettes vertes, tritons...) et d'insectes. La plaine de Saône, parcourue par un grand nombre d'affluents tels que le Doubs, la Seille (...) se caractérise par la présence de milieux aquatiques ou humides remarquablement variés : marais, forêts alluviales, roselières et prairies inondables. Ceux-ci forment une multitude de lieux d'accueil et de corridors écologiques pour de nombreuses espèces de poissons, comme le sandre, ou d'oiseaux rares en Europe comme le râle des genêts"

Au sein de cette vallée de la Saône, le diagnostic met également en avant *"deux types forestiers"* qui se distinguent *:*

> *les chênaies mixtes avec le chêne pédonculé et chêne sessile souvent associés au charme en sous-bois. Ces forêts se rencontrent sur des terrains plus ou moins argileux et bien drainés. La flore est relativement diversifiée et la faune peut être abondante notamment chez les oiseaux comme les rapaces nocturnes. Le sol imperméable retient de nombreuses flaques et mares temporaires peuplées d'amphibiens (salamandre tachetée, crapaud sonneur, etc.) ;*

> *les chênaies-frênaies principalement localisées dans les vallées inondables de la Saône sur sols alluviaux, sableux et graveleux. Ces écosystèmes se caractérisent par une flore très diversifiée et typique telle que la parisette à quatre feuilles".*

Les grandes plaines agricoles présentent en Côte-d'Or *"se prolongent en Bresse par des zones de polyculture-élevage et de prairies associées à des haies champêtres, traditionnellement hautes. Dans ces zones, de nombreux étangs ont été aménagés pour la pêche, la chasse et la production d'énergie hydraulique. Ils côtoient des mares créées pour diverses raisons au cours de l'Histoire : lessive, vannerie, tannage, irrigation, abreuvoir, vivier à poissons, rouissage du lin, lutte contre les incendies... Ces milieux accueillent de très nombreuses espèces notamment les plantes, d'insectes et d'amphibiens, parfois rares.*

"*Dans les vallées de la Saône et du Doubs, la transformation des prairies naturelles en cultures a pu localement se traduire par une régression des réseaux de haies champêtres et de mares (comblement, isolement...) devenues moins utiles.*"

"L'association polyculture élevage bovin-lait forme, avec le patrimoine agro-écologique associé (mares, haies...) ***une mosaïque paysagère qui peut être particulièrement favorable à la biodiversité sauvage****. Toutefois, le recul de cette activité et la tendance à la spécialisation s'accompagnent souvent d'une simplification et d'une intensification de ces agro-systèmes, entraînant la régression de communautés d'espèces végétales et animales associées.*

Dans son "Profil Environnemental Régional de la Bourgogne" actualisé en 2012, la DREAL parle de la Bresse et de la plaine de Saône comme de *"paysages composites"*. "*Ce sont des espaces en mutation qui ont subi les évolutions des systèmes culturaux, les structures végétales initiales (bois et bosquets, haies, arbres isolés) ont tendance à disparaître. Elles ne subsistent que ça et là, sans grande logique paysagère au gré des besoins ou des abandons locaux*."

Le constat partagé au niveau régional par de multiples acteurs est celui qu'on retrouve localement. "***Malgré la haute valeur des paysages (...), différents phénomènes tendent à les banaliser, à réduire leur qualités et atténuer leur diversité*** *:*

- *L'évolution des formes urbaines depuis une quarantaine d'années et l'étalement urbain qui en résulte ;*
- *le développement de pratiques agricoles intensives générant une uniformisation des surfaces agricoles ;*
- *le développement de grands axes de déplacements, supports bien souvent de zones d'activités longilignes ;*
- *des installations de production d'énergie renouvelables (éoliennes, photovoltaïque au sol) quelques fois peu adaptées aux sites d'implantation."*

5.1.4.4 – ...même au sein des espaces protégés...

Naturellement, la Bresse bourguignonne est concernée par de multiples zonages relatifs aux espaces protégés ou identifiés par différents inventaires comme présentant une valeur patrimoniale.

Il y a tout d'abord **la seule Réserve Naturelle Nationale (RNN) présente en Saône-et-Loire**, celle de La Truchère-Ratenelle créée par décret du 3 décembre 1980. La gestion de cette réserve, située en partie sur le territoire du Pays Sud Bourgogne (Tournugeois), a été confiée au Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne. C'est un lieu important de sensibilisation à la protection de la biodiversité et d'éducation à l'environnement.

La basse vallée du Doubs sur les communes de Fretterans, Lays-sur-le-Doubs, et Charrette-Varennes (pour le Pays de la Bresse bourguignonne) est concernée par **un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** (APPB) qui a été pris le 2 juillet 1992. Il établit des mesures strictes d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu. Suite au Grenelle de l'Environnement de 2008, la Basse Vallée du Doubs a été repérée par différents acteurs, notamment les services de l'Etat, pour la création d'un futur Parc National des Zones Humides. Des adversaires à ce projet concernant la Saône-et-Loire et le Jura se sont constitués en association.

Le réseau écologique européen Natura 2000 est composé de Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux sauvages menacées d'extinction et de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) pour les habitats naturels (en attendant leur désignation en Zones de Conservation Spéciale par arrêté ministériel). Les communes du Pays de la Bresse bourguignonne concernées, sur une partie de leur territoire, sont :

- Branges, Brienne, Huilly-sur-Seille, Ratenelle, Cuisery, Jouvençon, La Genête Louhans-Châteaurenaud, Rancy, Loisy, Romenay, Savigny-sur-Seille, Sornay et Bantanges pour "Dunes continentales, tourbières et prairies de la basse Seille" en aval de Louhans-Châteaurenaud ;
- comme communes riveraines de la Seille, en amont de Louhans-Châteaurenaud, il faut également rajouter Frangy-en-Bresse, Le Tartre, Montcony, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Usuge et Sens-sur-Seille pour "Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire" ;

> Baudrières, Ormes, Ouroux-sur-Saône, Saint-germain-du-Plain et Simandre pour "prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne";

> Charrette-Varennes, Fretterans, Lays-sur-le-Doubs et Pourlans pour les "Prairies inondables de la basse vallée du Doubs jusqu'à l'amont de Navilly". Le SIC prend également en compte les "étangs associés" qui peuvent être présents sur d'autres communes du nord de la Bresse ;

> et enfin Beauvernois pour "Bresse Jurassienne Nord" (appelé à fusionner avec "Bresse Jurassienne Sud" suite à la consultation préfectorale de janvier 2013).

La gestion de ces sites Natura 2000 a été confiée à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône Doubs. Au sein de ces zones, les activités humaines (agriculture, chasse, pêche, travaux et aménagements) font l'objet de conventions très cadrées. Pour ce faire, des comités de pilotage partenariaux se réunissent régulièrement. Dorénavant, les projets concernant ces secteurs sont soumis à des études d'incidences comme par exemple le projet "Ecopagayeurs" (sur la Seille entre Cuisery et Ratenelle) porté par la communauté de communes Saône et Seille (avec la présence d'espèces très rares comme le blongios nain). L'étude de valorisation touristique de la Seille navigable (parcours de La Truchère à Louhans-Châteaurenaud), commandée en 2012 par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, a pris en compte cette "nouvelle" approche juridique.

Environ 12% du territoire est compris dans **une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** ou dans **une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**. Ces inventaires sont des outils d'aide à la décision qui n'ont pas de valeur réglementaire (pas opposable aux tiers).

Enfin, 9 **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** remarquables sont inscrits au schéma départemental dans les catégories "Systèmes forestiers" (1), "Systèmes de landes et pelouses acides" (1) (la commune de Simandre a valorisé le site des "Landes de Bruyère"), "prairies inondables et zones humides associés" (5) et "Étangs et marais" (2). Le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, propriétaire du site "Prairies et bocage" à Ouroux-sur-Saône, est également en conventions de gestion avec d'autres collectivités locales, comme par exemple la communauté de communes du canton de Montpont-en-Bresse pour les "près humides de Ménetreuil".

Dans le cadre de son "chantier SCOT" sur la biodiversité, la DDT a étudié en 2012 le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne. Par application d'un indicateur d'artificialisation des espaces préservés, les données obtenues sont les suivantes :

Indicateurs	Nature des espaces présents sur le territoire	Superficie (en ha)	% du territoire	Superficie artificialisée (en ha)	% artificialisation de ces zonages
1. Espaces protégés	RNN	21,74	**0,68%**	0	**0,73%**
	APPB	954,65		7,13	
2. Sites Natura 2000	ZPS	8521,57	Superficie fusionnée : 8 528 ha soit **5,98 %**	112,8	**1,32%**
	SIC	5058,7			
3. Zones d'inventaires	ZNIEFF de type 1	16120	Superficie fusionnée : 17 174 ha soit **12,04 %**	881	**5,13%**
	ZICO	2950,92			
4. Espaces naturels sensibles		470	**0,32%**	1,6	**0,34%**

Ce travail a été obtenu par la "*mobilisation des données BD Carto et BD Topo*".

5.1.4.5 – Et l'action des acteurs privés et publics…

Face à ce constat de banalisation, d'artificialisation (même au sein des espaces préservés) et de destruction du paysage, de nombreux acteurs locaux, privés et publics, se mobilisent.

"*Il s'agit de préserver et valoriser la qualité des paysages auxquels sont attachés les habitants, et qui constituent aussi un facteur d'attractivité touristique et de promotion des produits dont l'image est associée à celle du territoire. (...) L'espace rural a longtemps été perçu avant tout à travers ses fonctions de production. Il est désormais perçu également comme un cadre de vie, de détente, de repos et de pratiques récréatives. L'évolution des activités pratiquées sur l'espace rural en général, et sur les milieux naturels en particulier, témoigne de la modification des comportements et des relations qu'entretient la population avec ces espaces. La chasse, la pêche, les activités sportives et récréatives de plein air caractérisent des sensibilités, des modes de fréquentations et des perceptions différentes des espaces*"

Source : PER DREAL

"Le bocage, élément essentiel de l'espace rural n'a cessé de régresser : 40 % des haies ont disparu en 50 ans" selon le diagnostic posé pour l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité. En 2001, certaines communes bressanes ont fait partie d'un échantillonnage régional pour l'évolution du linéaire de haies entre les années 1940/50 et 2000 : à Romenay la régression constatée est de 40%, 50% à Savigny-en-Revermont et même 60% à Mervans. Il est à noter que Savigny-en-Revermont a procédé à une opération d'aménagement foncier lors de la construction de l'autoroute A39 Dole – Bourg-en-Bresse ouverte à la circulation en 1998. Cette commune, comme les autres concernées par le tracé, a également bénéficié de la politique du "1% paysage et développement" : l'Etat réserve 1% du coût de construction des infrastructures à destination d'acteurs locaux ajoutant une somme au moins identique pour des études et des actions de valorisation paysagère. En outre, plus de 80 sites situés tout le long du tracé de l'A39 ont bénéficié, par application de la Loi, de mesures compensatoires environnementales pour une somme de 1,6 millions d'euros financée par la société des autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR).

En 2006, une analyse, menée conjointement par la Fédération Régionale des Chasseurs et le Centre Régional de la Propriété Forestière, qui compare les densités de haies entre 1970 et 2000 montre une diminution des 2/3 du linéaire bocager. Des études plus récentes mais plus ponctuelles confirment encore cette tendance à la disparition. **Les haies comportent des rôles et avantages et pas simplement sur le plan de la biodiversité**. Ils sont, notamment, rappelés dans les travaux de la DDT. "*Les haies :*

- *présentent un intérêt agronomique (effet brise-vent sur les cultures, protection du bétail et des prairies, meilleur contrôle des parasites et des ravageurs) ;*
- *contribuent à une meilleure qualité des eaux (rôle de filtre) et à une bonne régulation de leur écoulement (en facilitant leur infiltration) tout en limitant les phénomènes d'érosion ;*
- *constituent un refuge de biodiversité aussi bien pour la flore que pour la faune (ex : avifaune, insectes saproxyliques....). Elles jouent également un rôle de corridor et/ou d'écotone et permettent ainsi la libre circulation de nombreuses espèces animales (ex : les chiroptères), en particulier si elle est insérée dans un maillage. De plus, elle génère parfois des micro-habitats lorsqu'elle est associée à un fossé ou un talus ;*
- *sont source de production (bois de chauffage ou bois d'œuvre) ;*
- *contribuent à la qualité du paysage et du cadre de vie."*

Il en est de même pour les mares qui sont :

- *"le siège d'un milieu de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales parfois rares et/ou en régression sur notre territoire. Certaines espèces comme par exemple les amphibiens, les odonates, les invertébrés aquatiques ou certaines espèces végétales strictement inféodées à leur présence ;*
- *des zones régulatrices qui contribuent à absorber les crues et à filtrer l'eau ;*
- *des points ponctuels qui servent à l'abreuvement du bétail ou à des prélèvements domestiques ;*
- *des éléments du patrimoine et du paysage."*

L'Ecomusée de la Bresse bourguignonne a produit, dès 1992, son "plan vert pour la Bresse bourguignonne". D'autres travaux environnementaux ont suivi dans le cadre de ses publications, journées d'études du patrimoine et antennes thématiques. Une étude sur le bocage bressan a été réalisée en 2012 avec les étudiants de 2ème année du Master Espace Rural et Environnement de l'Université de Bourgogne (promotion 2012-2013). Elle devrait faire l'objet d'une valorisation au sein de la "Maison de la Forêt et du Bois" située à Saint-Martin-en-Bresse (Pays du Chalonnais).

Des associations, comme **l'Association d'Education Populaire des Campanettes** à Flacey-en-Bresse, développent des activités de pleine nature comportant des randonnées pédestres, en V.T.T., et à cheval en forêt ou sur des sentiers balisés.

D'autres, réunies au sein de la **Confédération des Associations Pour l'Environnement et la Nature** en Saône-et-Loire (CAPEN 71), militent, entre autres, pour le maintien des chemins ruraux quelques fois annexés par des riverains et des exploitants agricoles. Des actions de terrain pour la réouverture de chemins ont déjà eu lieu dans certaines communes. Lors de ces manifestations, il est également rappelé que "*L'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux"* par application du Code Rural.

Le projet de "Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin Rhône branche sud" a fait l'objet dans les années 2000, pendant et hors de la consultation publique, de débats tranchés entre les opposants réunis au sein de **l'association "ACTIF en Bresse",** Association Contre Toute (Nouvelle) Implantation Ferroviaire en Bresse, et les partisans représentés par **l'Association des Trois Bresse** (à l'origine présidée par alternance entre les 3 députés des circonscription de Louhans-Châteaurenaud, Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse).

En lien avec le Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique de Saône-et-Loire, les **Associations Agrées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique** (AAPPMA) participent à la connaissance et à la préservation du milieu aquatique. En prenant l'exemple des frayères à brochet, des efforts particuliers ont été accomplis depuis 2006 avec la restauration d'une dizaine de sites en val de Saône (Ormes...) val de Seille (Branges, Jouvençon, Saint-Usuge...) et dans la vallée du Doubs. Pour ce faire, certains dispositifs contractuels leur permettent d'obtenir des financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse notamment.
Il en est de même pour les **associations locales de chasse**, communales ou privées, avec le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et une fédération départementale qui mène des actions en faveur de la biodiversité comme l'acquisition de parcelles, les jachères fleuries et des opérations de réintroduction de populations naturelles de petits gibiers comme le faisan commun sur les communes de Saint-Usuge, Montagny-Près-Louhans et Montcony. Sur ce même secteur, en partenariat avec **l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture**, dans le cadre de la convention nationale "Agrifaune", la valorisation économique des haies est recherchée avec l'utilisation de matériel comme le lamier à scie ou le broyeur de branches pour la valorisation des produits de taille en bois énergie ou compost par exemple. La Fédération départementale des chasseurs du Jura suit également la fréquentation de dix passages pour la grande faune de l'autoroute A39. Trois passages suivis se situent en Bresse bourguignonne à Le Miroir, Flacey-en-Bresse et Savigny-en-Revermont.

Les collectivités locales jouent également un rôle important dans la préservation des paysages et de la biodiversité.

La collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers sont assurés par deux syndicats intercommunaux : le SIVOM du Louhannais pour le sud du territoire (hormis les communes de Romenay et Ratenelle réunies au sein d'un SIVU appelé à disparaître dans le cadre de la réforme territoriale) et le SICED Bresse Nord. En lien avec le plan départemental, ces deux syndicats travaillent également ensemble sur leurs programmes locaux de prévention**.** Des composteurs individuels sont mis à disposition des habitants et un projet de ressourcerie-recyclerie est à l'étude. Ils ont également la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

L'aménagement des cours d'eau est également une compétence intercommunale répartie entre différents EPCI du territoire, syndicats par petit bassin versant ou communauté de commune (celle du canton de Cuiseaux). Depuis plusieurs années déjà, ces structures publiques travaillent en étroite coopération avec l'EPTB Saône Doubs qui intervient sur les thématiques des inondations (les communes riveraines sont, pour la plupart, équipées d'un Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI - avec de

grandes crues comme en 1999, 2002 et plus récemment novembre 2012), de l'amélioration de la qualité et de la ressource en eau (la qualité de nombreux cours d'eau n'est pas satisfaisante), des zones humides et de la biodiversité. Un contrat de rivière est appliqué sur le bassin de la Seille alors qu'un contrat de vallée inondable concerne la Saône. Avec la réflexion engagée sur le Doubs et son affluent la Guyotte, le territoire sera intégralement couvert par ces programmes pluriannuels d'actions soutenus par de multiples financeurs dont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. La lutte contre les espèces invasives fait également l'objet d'études et de mesures spécifiques. L'EPTB travaille aussi sur les Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAeT) avec les agriculteurs concernés sur des périodes de 5 ans (fauches tardives, etc.).

D'autres initiatives publiques sont à signaler :

> l'implantation, dans les années 1990, à Cuisery par le Conseil Général de Saône-et-Loire du centre EDEN qui est un lieu pédagogique dédié à la connaissance de l'environnement (biodiversité, développement durable, ciel et espace). Il accueille au sein de son espace muséographique les scolaires et le grand public pour des visites libres ou accompagnées et organise tout au long de l'année des journées ou des séjours découverte pour les scolaires de la maternelle jusqu'au lycée ;

> la création d'une baignade naturelle à La Chapelle-Saint-Sauveur par la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse ;

> la transformation d'un ancien moulin, celui de Montjay à Ménetreuil, en une Maison de l'Eau et de la Pêche, antenne de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, par la communauté de communes du canton de Montpont-en-Bresse (contenu muséographique réalisé en partenariat avec l'EPTB Saône Doubs) ;

> les collectivités locales qui répondent aux différents appels à projets du Conseil Régional de Bourgogne sur la biodiversité, les vergers conservatoires, le bocage et le paysage (que 10 dossiers entre 2005 et 2010 pour 5km de haies plantées), la nature ordinaire... ;

> celles, qui travaillent avec le Conseil Général de Saône-et-Loire dans le cadre de son Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et de sa labellisation "balade verte".

5.1.4.6 – ...avec une mobilisation permanente...

Depuis quelques années déjà, le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement** (CPIE) "Bresse du Jura", dont le siège social se situe à Arlay à proximité de Lons-le-Saunier, intervient directement ou indirectement en partenariat avec des collectivités locales sur le territoire de la Bresse bourguignonne. Il encourage des comportements plus respectueux du cadre de vie à travers des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'environnement, et par la mise en valeur du patrimoine naturel.

Constitué d'une centaine d'acteurs, le **"Réseau bocages de Bourgogne"** est animé par l'agence régionale ALTERRE bourgogne. Les principaux objectifs de ce réseau sont :

> améliorer la connaissance sur le bocage (évolution de la trame verte, biodiversité, modes d'entretien et de valorisation) ;

> sensibiliser et mobiliser les acteurs clés (élus, agriculteurs, aménageurs...) ;

> valoriser les expériences pour favoriser l'action.

Il participe activement aux démarches régionales, dont les appels à projets du Conseil Régional, et aux initiatives locales, notamment celles de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne et du Centre Eden.

Initié en 2008 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, la Société d'Histoire naturelle d'Autun, le Parc Naturel Régional du Morvan et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, **le programme "*Réseaux Mares de Bourgogne*"** s'est donné 3 axes principaux de travail :

> l'amélioration des connaissances sur les mares en Bourgogne (inventaires d'espèces, cartographie et diagnostic…) ;

> la préservation (opérations de restauration et d'entretien de mares, conservation des chapelets de mares, conseils techniques,…) ;

> la sensibilisation à la protection de ces zones humides patrimoniales pour les professionnels, scolaires, usagers, grand public…

Animé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB), le programme *Réseaux Mares de Bourgogne* se veut participatif et ouvert à tous : propriétaires privés, communes, associations, professions agricoles et forestières… Ce réseau a permis de recenser les mares sur de nombreuses communes bressanes ; certaines d'entre elles ont pris la décision d'en restaurer sur la base d'un diagnostic produit par le Conservatoire.

Ce dernier est également à l'origine des **"Rencontres de Territoires"** qui ont eu lieu en octobre 2011 en Bresse bourguignonne. Des visites guidées ont été organisées sur les sites du Moulin de Montjay devenue "Maison de l'Eau et de la Pêche", de la lande des Bruyères à Simandre, de l'étang de la Marlière à Saint-Vincent-en-Bresse et du sentier des mares labellisé "balade verte" à Louhans-Châteaurenaud.

Ces rencontres ont permis de présenter :

> le Pays de la Bresse bourguignonne "Pays d'eau" avec des intervenants du Pays, de la Chambre d'Agriculture et de la Fédération Départementale des Chasseurs ;

> le patrimoine naturel du Pays de la Bresse bourguignonne (la flore et les habitats par le Conservatoire Botanique National, la faune par la Société d'Histoire Naturelle d'AUTUN et l'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire) ;

> et les outils de connaissance et de préservation pour le patrimoine naturel du territoire par le Conservatoire.

Un atelier de travail, intitulé "*Patrimoine naturel et biodiversité : un objet de valorisation territoriale ?*" a permis d'échanger avec le Conseil Général de la Saône-et-Loire pour ses actions en faveur des espaces naturels sensibles, le CPIE Bresse du Jura pour le sentier pédagogique de la prairie humide de la Tuilerie à Beauvernois, l'Ecomusée et le Centre Eden pour la sensibilisation aux milieux naturels de la Bresse bourguignonne, la communauté de communes Saône et Seille et le Comité Départemental de canoë-kayak pour le projet de parcours "écopagayeurs" sur la Seille.

Un autre sur "*Quelles stratégies de prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire ?*" a permis d'entendre un représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) pour la législation en vigueur, l'Agence de l'Eau pour la place des zones humides dans les politiques publiques, la Chambre d'Agriculture et la DDT pour la prise en compte des zones humides dans les pratiques agricoles, l'EPTB pour la gestion contractuelle des zones humides au travers des politiques territoriales et l'exemple du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) "Seine Eure Forêt de Bord" pour la prise en compte des espaces naturels dans un document d'urbanisme.

5.1.4.7 – …et l'émergence de nouveaux outils de planification spatiale.

"*Les PLU et les SCoT apparaissent comme des outils adaptés de gestion des paysages, afin notamment de mieux préserver l'agriculture périurbaine et ses composantes patrimoniales et paysagères associés*" (PER DREAL page 6).

L'article L.130-1 du code de l'urbanisme précise que "*les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer [...]. Ce classement peut s'appliquer aussi à des arbres isolés, des haies ou des réseaux de haies, des plantations d'alignement.*". Certaines communes, comme Cuisery, ont récemment fait appel à cette possibilité réglementaire.

Néanmoins, **on ne compte, sur le territoire en 2012, que 11 communes concernées par un PLU** (approuvé ou en révision) **alors que 31 communes n'ont encore aucun document d'urbanisme** (notamment au nord du territoire). Le reste se partage entre POS et cartes communales. Au cours de cette année 2012, seules 3 communes ont fait appel à la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) au titre de l'urbanisme. Il s'agit de :

> Sainte-Croix pour l'élaboration de sa carte communale ;

> Dommartin-les-Cuiseaux pour l'élaboration de son PLU ;

> Louhans-Châteaurenaud pour la révision de son POS en PLU.

Aucune communauté de communes n'a de compétence en la matière ; il n'y a donc pas de PLU à l'échelle intercommunale (PLU-I). Mais, suite à la nouvelle législation issue de la Loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui a renforcé l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme qui limite l'extension urbaine dans les communes se situant dans un rayon de 15 kilomètres autour des unités urbaines de Chalon-sur-Saône (application immédiate pour 14 communes de la Bresse bourguignonne) et de Lons-le-Saunier (2013 pour 16 autres communes), puis tout le territoire en 2017, **les élus ont décidé de confier la compétence "*Élaboration, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale*" au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** ; cela a été reconnu par l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2012. Le 24 octobre, le périmètre du SCoT est également arrêté ; il est identique à celui du Pays. Le comité syndical a prescrit l'élaboration du SCoT et défini les modalités de concertation par délibération en date du 26 novembre 2012.

Le SCoT et les PLU sont également appelés à prendre en compte différents schéma régionaux dont le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) pour les trames vertes et bleues (article 122-1-12 du Code de l'Urbanisme). En Bourgogne, il a été décidé en janvier 2012, par l'Etat et le Conseil Régional, d'élaborer conjointement le SRCE et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Comme le rappelle le constat partagé au niveau régional dans le PER de la DREAL "*Que ce soit la perte de linéaire bocager, la consommation d'espace agricole périurbain, l'apparition d'entrées de villes disgracieuses, la fermeture de milieux naturels liés à certaines formes de déprises agricoles , il convient d'infléchir les tendances constatées non pas en proposant systématiquement des solutions radicales de protection des paysages (à l'exception de sites exceptionnels), mais plutôt en intégrant cette mesure comme paramètre de base à l'ensemble des décisions prises en terme d'aménagement du territoire. Afin de protéger au mieux les paysages, il est essentiel que les politiques futures les prennent en compte de façon plus intégrée, non pas en bloquant tout projet, mais en faisant en sorte que l'ensemble reste harmonieux, dans le cadre d'une gouvernance paysagère.L'évolution des milieux naturels et celle des milieux anthropisés doivent être liées afin de parvenir à un équilibre global favorisant un cadre de vie remarquable et apprécié."*

5.2. Bilan de la mise en œuvre financière de la Charte de Pays (2004)

5.2.1 Les contrats de Pays

5.2.1.1 – Une première génération pour la période 2000-2006

Conformément au document d'application du programme 22 du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006 en Bourgogne et sur la base des orientations définies dans la Charte de Pays, les acteurs locaux, réunis au sein du Conseil de développement, ont élaboré un programme pluriannuel d'actions qui constituaient le fondement d'un contrat de Pays.

Le contrat a été élaboré en étroite relation avec les services de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de la Saône-et-Loire. Les actions figurant dans le contrat devaient pouvoir être identifiées comme relevant d'au moins une orientation de la Charte.

Ce **premier contrat, signé le 20 décembre 2004**, précisait notamment les moyens d'intervention et les financements pluriannuels que chaque signataire prévoyait de consacrer au soutien des actions du Pays jusqu'en 2006.

Sur la base d'un programme identifiant les qualités du territoire (qualité de l'identité territoriale, qualité au service de l'efficacité et qualité en direction de la jeunesse), **13 fiches-actions, qui sont les cadres d'éligibilité des futurs projets, ont été jugés prioritaires par les financeurs**. Elles concernaient le patrimoine architectural, la radio de Pays, la volaille de Bresse, la filière laitière, l'agence de développement économique, la promotion touristique, la programmation artistique, l'offre de logements, l'accueil des entreprises, la présence médicale, la mobilité et les structures d'accueil en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. A coté de ces priorités, d'autres actions pouvaient être soutenues comme par exemple, de nouveaux espaces culturels, la gestion des déchets, l'hébergement touristique et les équipements sportifs.

Chaque dossier de demande de financement devait être validé par le Pays (avec une spécificité bressane concernant l'audition du porteur de projet par les administrateurs) avant d'être présenté aux partenaires lors d'un Comité Local d'Examen des Projets (C.L.E.P.) réunissant les représentants de l'Etat, du Conseil Régional et Conseil Général. Ensuite, chaque financeur avait la responsabilité de faire valider la demande par son instance décisionnelle puis, le cas échéant, de procéder, directement (sans intervention du Pays), au versement auprès du bénéficiaire.

En anticipation de ce premier contrat de Pays, l'association Saône-Bresse-Revermont et la Ville de Louhans-Châteaurenaud avaient contractualisé, dès le 5 juillet 2001, avec le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre de son dispositif "Coeur de Territoire et Ville d'Appui". Cela a permis de mobiliser progressivement des fonds territorialisés de la Région en attendant la reconnaissance du Pays par l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2004 et la signature du premier contrat. Il en a été de même avec l'Etat qui a signé, en 2004, une convention d'objectifs pour le Pays de la Bresse bourguignonne.

5.2.1.2 – Une deuxième génération jusqu'en 2013

Le **8 février 2008, un deuxième contrat de Pays** a été signé au titre du volet territorial du Contrat de Projets Etat Région (CPER) 2007-2013 en Bourgogne. Le Conseil Régional a réservé une partie de son enveloppe financière aux projets souhaités par la ville d'appui Louhans-Châteaurenaud.

A l'issue de la mobilisation locale et de la négociation partenariale, **10 fiches-actions ont été retenues dans les priorités du Conseil Régional** qui y consacrera au moins 60% de son enveloppe financière. Il s'agit de l'emploi-formations, de l'économie (industrie - commerce - artisanat), de l'offre touristique, de la promotion touristique, de la plateforme de mobilité, du développement numérique, des structures d'accueil pour la petite enfance, de la santé, du logement-habitat et de l'aménagement durable.

Un **second volet, intitulé "vocations territoriales" concerne 5 fiches-actions répondant aux enjeux spécifiques de la Bresse bourguignonne** : agriculture, patrimoine naturel, service social, offre culturelle et sport-loisirs.

Pour les porteurs de projets, le fonctionnement reste identique à la génération précédente hormis l'inversion entre l'avis technique en CLEP et la validation du Pays. Comme prévu dans la convention initiale, une révision à mi-parcours de ce contrat est intervenue en 2011.

5.2.2 Les programmes LEADER

5.2.2.1 – Le Programme d'Initiative Communautaire (PIC) LEADER+

LEADER+ (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) **était un programme européen destiné aux zones rurales qui permettait en France de soutenir des territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur**. Ces territoires ont mis en place des Groupes d'Action Locale (GAL) dont le fonctionnement est organisé autour de la participation aux décisions d'une majorité de partenaires privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises).

LEADER+ s'est déployé sur les années 2000-2006, il faisait suite à deux premières générations de ce P.I.C. (LEADER I et II) dont la vocation était d'ouvrir de nouvelles voies pour les interventions européennes. Le caractère pilote dévolu à ces initiatives devait être analysé tant dans des méthodes utilisées par les GAL que dans les actions qu'ils soutenaient avec l'appui des fonds communautaires.

En juillet 2002, le dossier de candidature LEADER+ ***"Les jeunes et les femmes en Bresse bourguignonne",*** qui prenait appui sur les axes de développement de la Charte de Pays, a été retenu par le Comité National de Sélection avec une dotation au titre du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA volet orientation).

Ce programme, qui a été opérationnel jusqu'en 2008 sur 95 communes de la Bresse bourguignonne et du Tournugeois, comprenait les fiches suivantes :

1. éveil et épanouissement de l'enfant ;
2. prévention du mal être et du suicide ;
3. formation et insertion professionnelle ;
4. mobilité ;
5. diffusion de l'information ;
6. nouveaux services pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
7. spectacles et vie associative.

Sa mise en œuvre a été effectuée par un comité de programmation composé de 22 membres dont 11 acteurs privés et 11 élus. Les paiements du FEOGA-o aux bénéficiaires ultimes étaient réalisés par la délégation régionale du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), autorité de gestion nationale du P.I.C. LEADER+, qui assistait aux réunions du Comité de programmation.

5.2.2.2 – L'Axe 4 LEADER

Issue de l'expérience de trois générations de Programmes d'Initiative Communautaire, la méthode LEADER est devenue, pour la période 2007-2013, un axe à part entière du règlement de développement rural (RDR) ; c'est à dire l'axe 4 du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) pour les régions métropolitaines comme la Bourgogne. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de la Commission européenne de promouvoir une plus grande territorialisation du développement rural. Cela devait également faciliter la mise en œuvre de stratégies locales intégrant de nouvelles problématiques, notamment agricoles, sylvicoles et environnementales. Identifiée par le territoire, une priorité ciblée multisectorielle est le fil conducteur d'une stratégie. Elle sert également de guide pour établir un plan d'actions qui s'appuie sur certaines mesures du PDRH au titre des axes 1, 2 et 3. Ce sont ces actions qui sont cofinancées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADeR). Ce plan doit apporter une dimension nouvelle par rapport aux interventions publiques classiques menées sur le territoire (innovation, démarche participative, etc.). Les bonnes pratiques qui en résulteront ont vocation à être diffusées au-delà du territoire

lui-même (notamment dans le cadre du réseau rural français). Les territoires LEADER peuvent mener des actions communes avec d'autres territoires de projet en France et à l'étranger, en particulier avec d'autres Etats membres de l'Union Européenne. Cette dernière possibilité permet d'affirmer la dimension européenne de cet axe 4.

Les fondamentaux de LEADER restent inchangés. Par contre, la France a introduit quelques innovations par rapport aux programmes précédents afin de tenir compte de l'évolution des enjeux des zones rurales (problématiques péri-urbaines en particulier) et de la structuration territoriale française croissante (avec un ciblage sur les territoires dits "organisés" comme les Pays).

En Bourgogne, les GAL ont été sélectionnés lors de deux appels à projets et avec l'appui du Conseil Régional qui a également participé au conventionnement.

Signé le 30 septembre 2009, le LEADER **"*Valorisation économique et préservation patrimoniale des ressources locales*"** du GAL du Pays de la Bresse bourguignonne intervient sur :

1. la mise en tourisme du territoire dans un cadre structuré ;
2. la diversification des marchés et des productions agricoles avec la mise en place d'une gestion raisonnée des espaces ;
3. la création d'un tissu artisanal performant aux savoir-faire spécifiques ;
4. le placement des patrimoines réinterrogés au cœur d'une vie culturelle structurée ;
5. la gestion durable d'un maillage d'espaces naturels ;
6. la formation comme levier d'amélioration continue ;
7. la coopération pour donner de l'ampleur à la stratégie du territoire.

L'Etat étant autorité de gestion du FEADER, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bourgogne, en tant que service coordinateur régional, et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Saône-et-Loire, en tant que service d'appui de proximité, assistent aux réunions du comité de programmation (avec audition des porteurs de projets). L'organisme payeur est l'Agence de Service et de Paiement (ASP), ex CNASEA.

5.2.3 Les Pôles d'Excellence Rurale

5.2.3.1 – Deux PER de la 1ère génération sur l'architecture et les agro-carburants

En s'appuyant sur la nouvelle dynamique démographique des communes rurales et sur la nouvelle attractivité du milieu rural, ainsi que sur la création des pôles de compétitivité, le gouvernement a décidé, suite à la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, de procéder à la labellisation de 300 Pôle d'Excellence Rurale (379 au final), à l'occasion d'un appel à projets qui s'est déroulé en 2006 et ouvert à quatre thématiques :

> la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;

> la valorisation et la gestion des bio-ressources ;

> l'offre de services et l'accueil des nouvelles populations ;

> l'excellence pour les productions agricoles, industrielles, artisanales et de services localisés.

La procédure des P.ER. visait à aider des projets de développement économique situés, soit en zone de revitalisation rurale (Z.R.R), soit en dehors des aires urbaines de plus de 30 000 habitants. Les projets devaient être déposés par des structures intercommunales, devant réunir des partenariats entre maîtres d'ouvrage publics et maîtres d'ouvrage privés.

Suite à la première vague de cet appel à projet, **la candidature du Pays de la Bresse bourguignonne, intitulée "*L'architecture bressane, support d'une nouvelle économie touristique et artisanale*" a été retenue**.

Cela a permis de financer cinq opérations :

> création d'un galerie permanente sur l'architecture bressane au siège de l'Ecomusée (association) à Pierre-de-Bresse (ZRR) ;

> installation du Musée du Terroir à la Ferme du champ bressan rénovée à Romenay (commune) ;

> création d'une antenne de l'Ecomusée, Maison de l'Eau et de la Pêche, au Moulin de Montjay de Ménetreuil, propriété de la communauté de communes du canton de Montpont-en-Bresse (ZRR) ;

> création d'une antenne de l'Ecomusée sur l'habitat bressan, avec ouverture d'un gîte de groupe, au domaine Plissonnier de Saint-André-en-Bresse, propriété de la communauté de communes du canton de Montret (ZRR) ;

> et construction, par l'OPAC de Saône-et-Loire, de quatre logements respectueux de l'architecture bressane à Mervans (ZRR).

Labellisé lors de la deuxième vague de l'appel à projets, le dossier ***"Développement d'une filière agrocarburant au service de l'agriculture bressane",*** élaboré en partenariat avec le Pays du Chalonnais car les investissements devaient se situer au port fluvial de Chalon-sur-Saône (après dérogation obtenue auprès de la DATAR pour rendre éligible ce site présent dans une aire urbaine de plus de 30 000 habitants), visait à la structuration d'une nouvelle filière agricole autour de la production d'huile végétale brute utilisée pour la fabrication d'agro-carburants. Face à la complexité de la réglementation française sur l'utilisation du produit final, la coopérative agricole Bourgogne du Sud a finalement renoncé à son projet d'investissement. Par conséquent, ce P.E.R. a été abandonné.

5.2.3.2 – Un PER de 2ème génération sur la présence médicale

En 2009, un groupe de travail du Sénat, après analyse de la procédure et enquêtes sur le terrain, a recommandé dans son rapport d'information de créer une nouvelle génération de P.E.R. Le gouvernement y a répondu favorablement en lançant un nouvel appel à projets avec des candidatures à déposer au cours de l'année 2010 selon deux enjeux :

> accroître la capacité économique des territoires ruraux

> répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires

Pour un Pays dont la majorité du périmètre est classée "zone fragile pluri-professionnelle" par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) de Bourgogne, la **labellisation du dossier "*Présence médicale en Bresse bourguignonne*"** a permis de financer la construction, par le centre hospitalier de la Bresse louhannaise, d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) à Louhans. Cette nouvelle structure a permis le retour d'un cabinet de radiologie alors que ce service n'était plus présent sur le territoire depuis 2008. Avec l'appui des partenaires compétents et des maîtres d'ouvrages, ce P.E.R. favorisera l'émergence d'un réseau entre toutes les M.S.P présentes sur le territoire (Saint-Germain-du-Bois, Montret, Cuiseaux avec antenne à Varennes-Saint-Sauveur, Romenay, etc.). Ce travail pourrait même aboutir à la reconnaissance juridique d'un « Pôle de santé du Pays de la Bresse bourguignonne » et/ou la signature d'un Contrat Local de Santé.

La mise en œuvre des PER est suivie par un secrétariat permanent constitué de représentants de la DATAR et du Ministère de l'Agriculture. Il s'appuie sur un réseau de correspondants dans chaque préfecture de département. Les crédits ministériels ont été regroupés en un fonds unique (fonds ministériel mutualisé - FMM-) et versés au CNASEA (devenu ASP) qui en assure la gestion financière et comptable directement auprès des bénéficiaires.

5.2.4 10 millions d'euros de crédits territorialisés mobilisés en 10 ans

5.2.4.1 – Des efforts conséquents pour le tourisme et l'enfance-jeunesse

Comme le démontre le diagramme ci-dessous, **des efforts conséquents ont été réalisés en terme de montants utilisés pour les actions en direction du tourisme et de l'enfance-jeunesse**. Pour le premier, thème, il s'agit, notamment, des opérations conséquentes d'investissement réalisées dans le cadre des contrats de Pays et du P.E.R "architecture bressane". Il y a également la montée en puissance de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne créé en 2010. Pour le second, il y a les constructions de nouvelles structures accompagnées par les Contrats de Pays (multi-accueils...) mais aussi, et surtout, par le P.IC LEADER+ qui a soutenu le fonctionnement pluriannuel des nouveaux services créés un peu partout sur l'ensemble du territoire éligible.

Viennent ensuite :

> le sport avec le projet phare de piscine couverte de Louhans inscrit dans le second contrat de Pays ;

> l'habitat avec la construction du foyer des jeunes travailleurs de Louhans comme opération prioritaire du premier Contrat de Pays ;

> et la santé grâce à la mobilisation des fonds du PER "présence médicale " par le Centre Hospitalier de la Bresse louhannaise.

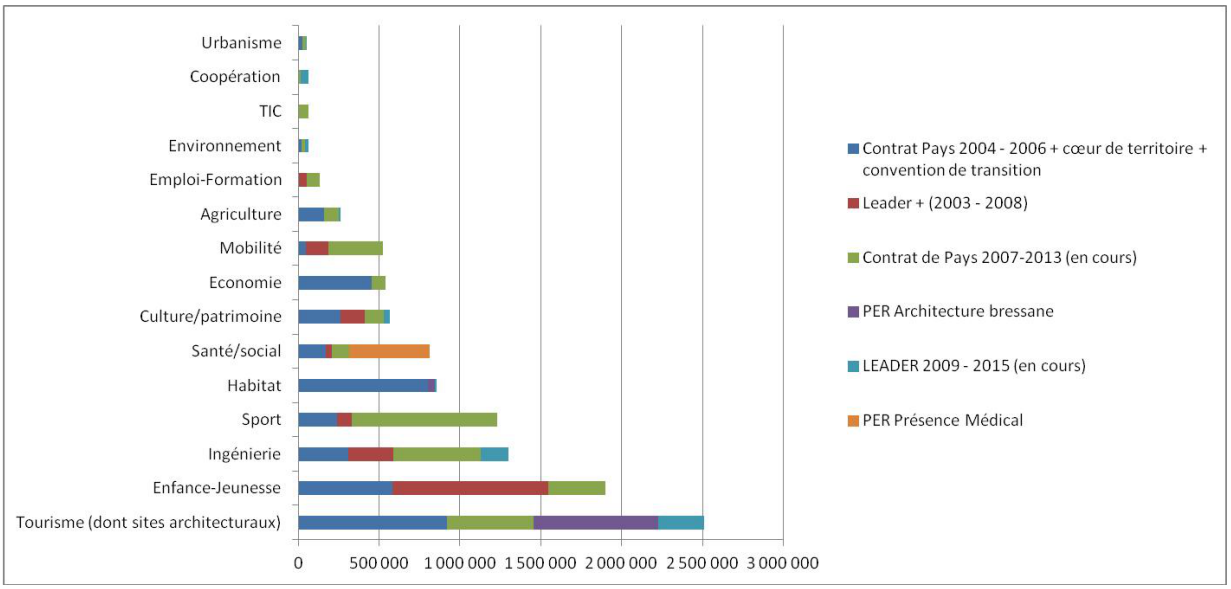

5.2.4.2 – Une maitrise d'ouvrage différente selon les dispositifs

En pourcentage des montants programmés de crédits territorialisés, **la maîtrise d'ouvrage publique est la grande bénéficiaire des dispositifs**. Les communautés de communes ont largement utilisé les Contrats de Pays, le P.I.C. LEADER+ et le P.E.R. "architecture bressane". Ces dispositifs étaient donc en adéquation avec les compétences intercommunales. Lorsque ce n'est pas le cas, ce sont les communes qui prennent le relai comme par exemple le LEADER 2007-2013 ou d'autres organismes publics comme le Centre Hospitalier de la Bresse louhannaise qui est l'unique bénéficiaire des fonds attribués au P.E.R. "Présence médicale".

Parmi la maîtrise d'ouvrage privée, les associations sont les grandes bénéficiaires des crédits territorialisés. Concernant les contrats de Pays, cette part prend même de l'ampleur entre les deux générations tout en restant minoritaire vis-à-vis du public. Pour LEADER, la tendance s'est inversée en passant de plutôt majoritaire sous LEADER+ à minoritaire sous le LEADER axe 4 (en attendant sa clôture

en 2015). Cela est certainement dû à la nouvelle règle de l'obligation d'un cofinancement public national pour mobiliser le FEADER alors que le P.I.C. LEADER+ permettait de valider des plans de financement "50% association 50% FEOGA-o". Avec le renforcement des règles de concurrence privée et d'éligibilité aux crédits publics, les entreprises et les particuliers n'apparaissent plus dans les bénéficiaires depuis le dispositif régional "Cœur de Territoire" d'anticipation au premier Contrat de Pays signé en 2004.

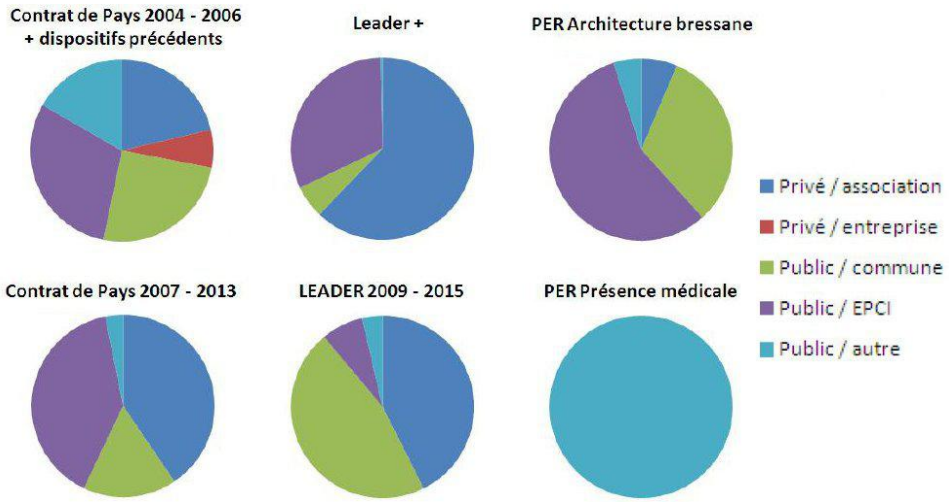

5.2.4.3 – Un renforcement de l'échelle « Pays »

Même si le Pays n'a pas été en mesure d'être maître d'ouvrage durant cette période, car porté par une association loi 1901 limitée à son ingénierie territoriale et à quelques études thématiques, la dimension intercommunale des opérations validées est un élément marquant de cette première décennie d'exécution de la Charte de Pays.

En pourcentage des montants programmés, l'échelle communale est presque inexistante à l'exception de la première génération du Contrat de Pays (Coeur de territoire). Bien évidemment, la plupart des opérations portées par des communautés de communes ne dépasse leur périmètre d'action (exemple de la construction d'un Accueil de Loisirs ouvert à la population de l'E.P.C.I.).

Les projets "à envergure Pays" portés par des associations, de nouvelles structures comme l'Office de Tourisme de Pays créé sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.), des communautés de communes, et même des communes, prennent de plus en plus d'importance entre les deux générations des différents dispositifs que sont les Contrats de Pays, les L.E.A.D.E.R. et les P.E.R.

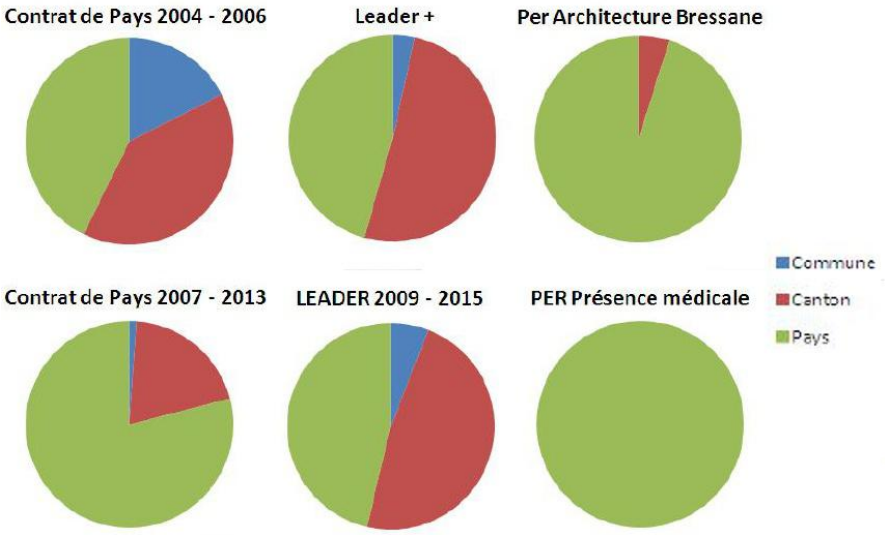

5.3. Bilan de la mise en œuvre opérationnelle des axes de la Charte adoptée en 2004

AXE 1 – INVENTER UNE RURALITE COHERENTE ET ATTRACTIVE				
Objectifs / Action prévues			**Objectif atteint ?**	**Commentaires**
Education Jeunes Sports	Jeunesse	Développer et « mettre en synergie » les offres d'activités en dehors du temps scolaire	En partie	Aspect quantitatif satisfaisant, marges de progrès sur qualitatif et diversité
		Favoriser la participation des jeunes aux instances de concertation du Pays	en partie	sous collège jeunesse du conseil de développement + quelques conseils municipaux
		Faciliter l'accès des jeunes aux études et aux formations par l'attribution d'aides financières spécifiques	OUI	Bourses nationales
		Créer un Conseil Consultatif des jeunes du Pays de Bresse bourguignonne	en partie	conseil local de la jeunesse resté sans suite
	Activités sportives	Renforcer les équipements sportifs	OUI	Piscine couverte, équipements de proximité
		Apporter des réponses aux besoins de mobilité en ce domaine	NON	0 sollicitation en 10 ans
	Centre de service NTIC	Renforcer l'action entreprise par de l'animation	OUI	Points Cyber, EPN
Santé Social Vie quotidienne	Jeunes	Développer les services aux familles (structures multi-accueil pour l'enfance et la petite enfance, etc.…)	OUI	priorité cible du Leader+
	Santé	Créer un service de soins à domicile (infirmiers)	OUI	
		Créer une Maison de la Santé regroupant une équipe multidisciplinaire	OUI	3 réalisées, 2 en construction + autres projets (P.E.R.)
		Améliorer la couverture sanitaire, notamment en matière d'urgence	NON	mais projet de santé à venir suite à présentation portrait socio-sanitaire
	Exclusion	Regrouper en un seul lieu des organismes caritatifs et d'assistance de Louhans	NON	0 sollicitation en 10 ans
		Mettre en place une épicerie sociale	OUI	création du Panier Bressan
	Personnes âgées	Maintenir des services publics dans les communes	En partie	Solutions de remplacement (RSP, agences postales) mais fermeture du tribunal et quelques classes menacées

Santé Social Vie quotidienne (suite)	Personnes âgées (suite)	Développer des petites unités de vie médicalisées pour personnes âgées	En partie	Taux d'équipement (toutes structures d'accueil) faible en 2009 : 117 / 1000 (schéma départemental)
		Favoriser le maintien à domicile en généralisant l'ensemble des services (soins à domicile, portage des repas, aides ménagères,…)	OUI	actions des collectivités et des associations spécialisées
		Disposer, en maison de retraite, de places accessibles financièrement au plus grand nombre	En partie	compétence CG71 (APA, création d'EHPAD comme à MERVANS...)
	Vie associative	Développer une fonction d'appui à la vie associative locale	en partie	très nombreuses associations bénéficiaires des crédits territoriaux
		Concevoir un instrument administratif spécifique à la vie associative	en partie	rôle du Pays dans les procédures administratives
		Créer une cellule professionnelle « d'ingénierie » en matière d'animation et de développement du Pays	OUI	3,5 E.T.P. au Pays en 2012
		Favoriser l'engagement volontaire des jeunes auprès des associations et des collectivités territoriales	NON	mais accompagnement de l'AEP les Campanettes
	Femmes	Organiser la formation des femmes	En partie	Initiatives (ADMR...) mais taux de chômage toujours supérieur
		Favoriser la mobilité /. Disponibilité des femmes avec création de crèches d'entreprises, communales, …	OUI	Thématique Leader+
Architecture et urbanisme	Valorisation de l'identité Bressane	Réaliser un cahier de prescriptions et d'incitations associées	OUI	Travaux « construire en Bresse »
		Définir un urbanisme à la bressane	En partie	Chantier futur SCOT mais permanence de débats sur la densité et le devenir des hameaux
		Développer l'assistance aux particuliers désirant rénover un patrimoine	OUI	permanences C.A.U.E.
		Créer un Conservatoire du patrimoine architectural de la Bresse	NON	mais présence C.A.U.E.
Transport et Mobilité	Liaison des bourgs centre	Organiser des dessertes de TC pour améliorer la mobilité- accessibilité des jeunes aux lieux de formation ou d'activités sportives	En partie	Réseau de bus départementaux mais peu de transport à la demande
Redonner un horizon aux entreprises du bâtiment	Observation du marché et édition de prévision à moyen terme	Etablir des prévisions de besoins de construction	OUI	DDT + chantier futur SCOT
		Améliorer la connaissance du parc de logements disponibles, non en état locatif	OUI	DDT + chantier futur SCOT
		Développer la formation aux métiers du bâtiment pour la restauration	NON	mais des chantiers exemplaires comme Ferme du champ Bressan à Romenay et Domaine Plissonnier à St-André-en-Bresse

Valoriser et soutenir l'artisanat du bâtiment	Valorisation des métiers du bâtiment	Instaurer des journées d'informations pour les jeunes.	OUI	Campagne 2012 « fais le choix de l'action »
Logements	Utilisation de fermes bressanes à des fins locatives sociales	Organiser le repérage des disponibilités Mettre en place une démarche de projet	NON	Y-a-t-il encore autant de potentiel ?
	Rattraper le retard pris en construction de logements	Définir des besoins (étude des migrations, des besoins futurs de l'Industrie, …)	En partie	PDH mais pas de PLH sur le territoire
		Favoriser la construction de petits logements à loyers modérés destinés aux jeunes et aux personnes âgées	En partie	FJT à Louhans, logements pour seniors, constructions OPAC à Tronchy et Mervans
Tous domaines Transversal	Améliorer l'information	Créer un journal d'information à destination des habitants du Pays	NON	Mais deux journaux locaux + plan de communication du Pays (2010)
		Créer un site Internet d'information	En partie	Beaucoup de sites thématiques + (inter) communaux + projet site Internet Pays (2012)
AXE 2 – VALORISER LES RESSOURCES LOCALES				
Objectifs / Action prévues			**Objectif atteint ?**	**Commentaires**
Filières agricoles	Développer une filière horticole en s'appuyant sur les professionnels	Recenser des terrains adéquats	NON	mais situation géographique dans portrait agricole DDT, à affiner à échelle communale
		Réflexion à engager / demandes de la grande Distribution	En partie	2 parties intéressées mais différents problèmes dont calibrage
	Développer le concept d'un territoire de précaution et de qualité	Etablir une charte d'un territoire non-OGM	En partie	Via les AOC
		Développer une stratégie de communication	en partie	Logo Pays aux producteurs locaux
		Identifier des produits de valorisation haut de Gamme	En partie	Via les AOC
		Se servir de l'image de qualité du poulet pour d'autres produits	OUI	logo Pays adopté en 2011
		Créer un logo identifiant le Pays à sa démarche de qualité	OUI	logo Pays adopté en 2011
		Développer une filière porc élevé au sol	NON	0 sollicitation en 10 ans
		Créer d'un pôle de soutien à l'agro-bio	En partie	Soutien à l'installation

Filières agricoles (suite)	Développement des surfaces de productions légumière et maraîchère	Identifier des surfaces adaptées vis-à-vis de la qualité agronomique des sols	NON	chantier futur SCOT
		Protéger ces espaces	NON	chantier futur SCOT
		Organiser la filière locale industriels / producteurs	OUI	Organisation hors dispositifs pays
	Développement de la Filière « Volaille »	Assurer le renouvellement des producteurs	En partie	
		Diversifier en nouveaux produits (ovocytes, plats cuisinés, …)	NON	mission C.I.V.B.
		Communiquer sur les Labels	OUI	mission C.I.V.B. pour l'AOC
		Organiser un calendrier de production de la Volaille de Bresse	OUI	mission C.I.V.B.
		Mise en valeur du Poulet de Bresse par des Fermes-Auberges	OUI	mission C.I.V.B.
	Divers	Explorer des potentialités de la filière « Elevage des chevaux »	NON	0 sollicitation en 10 ans
		Créer un Pôle de recherche et de développement de l'élevage fermier	NON	0 sollicitation en 10 ans
	Développement de la filière Bois	Valoriser le bois	NON	mais réflexion Bresse Initiative
		Former et aider à la commercialisation, aider à l'exportation	NON	mais réflexion Bresse Initiative
Créer et Organiser un produit touristique Bresse	Valorisation des eaux (étangs et rivières)	Recenser et réfléchir / location des étangs	En partie	Etude canton de St-Germain du Bois – difficile mobilisation des propriétaires
		Organiser un calendrier des pêches	NON	rôle O.T. Pays ?
		Programmer des travaux destinés à rendre locatifs certains étangs	NON	
		Etudier le réveil des droits dormants	NON	
	Valorisation de la Seille	Valoriser des propositions et résultats du Contrat de Rivière SEILLE	OUI	Etude sur la valorisation de la Seille en cours par l'OT
	Valorisation des échanges Seille-Territoire	Voir projet touristique et projet de Ville de Louhans	OUI	mission O.T. Pays
	Développer le tourisme fluvial	Créer le lien entre le port de Louhans et le centre-ville	en partie	création ponton Place de la libération
		Réfléchir sur la valorisation du Doubs	NON	Verdun/Doubs -Pays du Chalonnais
		Créer des Pontons le long de la Seille	OUI	
	Développer le tourisme pêche	Créer des Gîtes de pêche	OUI	8 sur le territoire
		Instituer des cartes de pêche à la journée	OUI	Depuis le 1er Juin 2010
		Créer une structure (lieu) d'apprentissage	OUI	Ecole de la Tuilerie (St-Germain du Bois)

Créer et Organiser un produit touristique Bresse (suite)	Développer la baignade et les loisirs d'eau	Poursuivre la valorisation des plans d'eau existants / en développement	OUI	
		Etudier le plan d'eau d'Ouroux (si dans le Pays)	NON	en cours d'exploitation
		Réfléchir sur le secteur de Pierre de Bresse (carrière)	OUI	Plan d'eau C2B depuis 2010
		Créer 1 piscine couverte à Louhans (canton ?) et à Tournus (canton ?)	OUI	Louhans prévu pour 2013-2014 Tournus dans Pays Sud Bourgogne
	Valorisation touristique de l'eau	Valoriser un circuit des moulins	OUI	Ecomusée
		Réfléchir sur la programmation d'un musée de l'eau	OUI	Ouverture en juin 2010
		Créer et animer le pôle du Port de Louhans	En partie	Divers aménagements
	Développement du Vélo-tourisme	Mettre en œuvre 1 accompagnement des Vélos-routes régionaux	NON	pas de tracés régionaux en Bresse
		Mettre en valeur les petites routes à faible dénivellation	NON	0 sollicitation en 10 ans
	Développement de la randonnée	Créer par des chantiers sociaux un réseau d'itinéraires de sentiers	NON	+ départ IDEES
	Création-diversification de l'hébergement touristique	Référencer les secteurs adéquats	OUI	mission O.T. Pays
		Créer des gîtes	OUI	publics + privés
		Favoriser la création de Villages de Gîtes	En partie	La Chapelle Saint-Sauveur
	Création de lieux de valorisation et d'attractivité touristique	Créer Musée de la médecine rurale et soins hospitaliers à l'Hôtel-Dieu	NON	autre projet avec CLSF Berthier
		Créer une Maison de l'Eau	OUI	ouverture en juin 2010 au Moulin de Montjay à Ménetreuil
		Créer un Musée vivant de l'enfance et de la Jeunesse	OUI	dossier Leader+ par Ecomusée
	Mise en œuvre de « routes thématiques »	Mettre en œuvre le projet de « La route des hôtels-Dieu »	NON	0 sollicitation en 10 ans
		Et la « Trans-Bressane » ou route du Sel	En partie	Existences des voies du sel + coopération Lédonien (K-ravane 2 Bresses, itinéraires CPIE)
		Animer : « La Bresse des châteaux »	En partie	Projets individuels d'hébergement mais pas organisation collective
	Actions structurantes	Créer un Office de Pôle Touristique	OUI	O.T. Pays depuis Septembre 2010
		Editer une brochure de découverte et d'utilisation de la Bresse	OUI	promotion O.T. Pays
		Valoriser et synergies des foires et marchés	NON	Promotion des manifestations + développement marchés de producteurs
	Communication	Communiquer la qualité gastronomique bressane	OUI	O.T. Pays + A.O.C.
		Participer à la promotion de la Bresse Bourguignonne à l'occasion d'un Tour de France cycliste	En partie	Romenay + Louhans pour tour féminin

Acc. du Développement Industriel et artisanal	Mise en place d'un comité d'orientation local	Elaborer une confrontation cycles de formation / besoins locaux	En partie	Dans le cadre du SPE et plans de revitalisation
	Actions structurantes	Créer une véritable Agence de Développement de Pays pour la Bresse Bourguignonne par la transformation et montée en puissance de la structure BRESSE INITIATIVE en partenariat	en partie	3 E.T.P. avec fragilité budgétaire suite à retrait CG71
		Programmer annuellement les actions en partenariat	OUI	dont poste de développeur territorial
	Aides à l'implantation	Elaborer un schéma des zones et de l'accueil d'activités pour définir la hiérarchie, les vocations et les complémentarités	OUI	adopté par Bresse Initiative en 2010
		Créer un nombre pertinent d'ateliers modulaires et d'hôtels d'entreprises (1500 m2 couverts, répartis sur le territoire) dans le cadre du Schéma précédent	NON	0 sollicitation en 10 ans
	Services aux entreprises	Encourager l'exportation	En partie	Présentation AG Bresse Initiative
		Encourager l'embauche	En partie	Cf. volet formation + compétence Pôle Emploi

AXE 3 – ORGANISER LE TERRITOIRE POUR L'OUVRIR AUX ECHANGES AVEC L'EXTERIEUR

Objectifs / Action prévues			Objectif atteint ?	Commentaires
Transport et Mobilité	Relations ferroviaires	Améliorer la desserte ferroviaire de Louhans par la SNCF	NON	création collectif SOS TER Bresse
		Le cas échéant, étudier la valorisation d'une gare TGV, en ou hors Bresse. Prévoir des navettes haut de gamme à partir de la nouvelle gare pour faciliter l'activité touristique et quotidienne	NON	Tensions entre partisans & adversaires LGV Rhin Rhône Branche sud (en sommeil dps 2011)
Positionnement	Parc Naturel Régional des Bresse	Mettre en œuvre des actions fédératrices trans-départementales dans l'esprit d'un parc Naturel Régional avec l'Ain et le Jura et les animations touristiques correspondantes	En partie	OUI avec le Jura, NON avec l'Ain excepté valorisation des AOC
Accessibilité	Réhabilitation l'ancienne voie ferrée Lons-le-Saunier Louhans	Créer une véloroute ou Voie Verte entre Revermont et Saône en assurant des liens avec Lons-le-Saunier et la Voie Bleue « CHALON – TOURNUS-MACON »	En partie	Etudes entre Lons & Louhans (comcom), Louhans & Chalon(CG). Tronçon St-Germain du P. / Ouroux dans programmation 2012 CG71
Echange économique	Création logistique adaptée à l'environnement	Réfléchir avec les Pays limitrophes de Saône-et-Loire et des départements voisins	NON	0 sollicitation en 10 ans

AXE 4 – VALORISER LE TISSU CULTUREL LOCAL – DYNAMISER LE TERRITOIRE PAR LA CULTURE				
Objectifs / Action prévues			**Objectif atteint ?**	**Commentaires**
Etude et conservation du patrimoine immobilier, mobilier, fongible et immatériel de la Bresse bourguignonne pour sa valorisation, son développement et sa promotion	Patrimoine architectural classique Patrimoine public civil Ensembles architecturaux urbains Patrimoine vernaculaire Installation artisanales Architecture contemporaine publique et privée Mobilier traditionnel Espèces végétales et animales sauvages et domestiquées… Patrimoine immatériel, mémoire orale et écrite du Pays	Etablir l'inventaire des patrimoines mobilier, immobilier, fongible et immatériel de la Bresse Bourguignonne	OUI	Ecomusée
		Conserver et présenter les bâtiments, collections d'objets, documents, relatifs à ce territoire	OUI	Ecomusée
		Organiser leur découverte permanente par un réseau de lieux ouverts au public et par une route du pays fédérant l'ensemble	En partie	Ecomusée mais pas route de pays
		Enrichir les collections sous forme d'achats, dons ou legs, mettre en œuvre des collectes, transférer des bâtiments, conclure des conventions avec les personnes possédant une fraction du patrimoine	En partie	Collections de l'Ecomusée
		Faire des études, en liaison avec les services de l'inventaire général, des éléments significatifs du patrimoine local, mobilier ou immobilier	OUI	Ecomusée
		Proposer aux instances compétentes des mesures de protection nécessaires pour des biens in situ qu'il n'est pas envisagé d'acquérir	OUI	au programme de l'Ecomusée
		Définir et mettre en œuvre des programmes de recherche conduits avec l'aide des organismes d'enseignement et de recherche sur les pratiques, les savoirs, l'organisation sociale des habitants	OUI	au programme de l'Ecomusée
		Former des spécialistes (professionnels des musées, archives, bibliothèques, architectes, restaurateurs, enseignants, chercheurs, techniciens, son, cinéma…) en coopération avec les organismes d'enseignement et de recherche	OUI	au programme de l'Ecomusée
		Conserver et communiquer les données de la recherche et mettre en réseau les sources documentaires du territoire	OUI	au programme de l'Ecomusée
		Elaborer et mettre en œuvre avec l'aide de l'éducation nationale des actions de sensibilisation et de diffusion de ces patrimoines auprès du jeune public.	En partie	Classes, préfiguration CLEA, …
		Présenter pédagogiquement le territoire au grand public (expositions, publications, diffusion médias, presse écrite, parlée, filmée, Internet)	OUI	Ecomusée
		Renforcer les structures professionnelles en places (lieux et équipes) Obtenir le label « Pays d'art et d'histoire »	NON	déjà 2 PAH en 71 dont "Pays entre Cluny et Tournus" + Chalon

Programmation, création et communication culturelle en milieu rural	Programmer : Coordonner une programmation culturelle, créer des évènements festifs culturels à l'échelle du Pays Créer : Spectacles, musique et chant, danse et chorégraphie, expositions temporaires Eduquer : Classes, résidences d'artiste, cycles de conférences, stages Communiquer : Radio, Internet à haut débit, TIC	Donner une image jeune et dynamique du Pays (adoption de logos slogans, choix de communication, public cible…)	NON	communication du Pays en cours de déploiement
		Favoriser la pratique artistique amateur avec le secours de professionnels	OUI	Grange Rouge + autres associations
		Créer des spectacles et événements avec les forces du Pays	OUI	Grange Rouge + autres associations
		Permettre l'itinérance de créations artistiques dans le Pays et au dehors	OUI	Grange Rouge + autres associations
		Gérer la programmation culturelle à l'échelle du Pays	En partie	Poste non pérennisé
		Gérer, entretenir, développer, mettre à disposition des acteurs artistiques un pôle de matériel itinérant (son, lumière…)	NON	
		Favoriser les lieux de rencontres, d'expression et d'enseignement autour des arts plastiques et appliqués	NON	
		Faire profiter le plus grand nombre de la radio de proximité et des TIC	OUI	appui à Radio Bresse
		Etudier les équipements culturels lourds de proximité (Lons-Chalon-Dole et collectivités territoriales) et passer des conventions pour la mise à disposition ponctuelle desdits équipements (si nécessaire)	NON	
		Définir les besoins et programmer la valorisation et la réalisation des équipements faisant défaut dans le périmètre du Pays : quels types de salles, de locaux ?…	en partie	mission du programmateur artistique mais poste non pérennisé
		Diffuser la culture bressane vivante (interventions, marchés, fêtes, kermesses, bals et tous lieux de vie….)	OUI	Grange Rouge + autres associations
		Renforcer les structures professionnelles en place (lieux et équipes) Créer une équipe culturelle de Pays à disposition des acteurs locaux, en prenant appui sur une étude de faisabilité	en partie	création du poste de programmateur artistique mais non pérennisé

AXE 5 – PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE

Objectifs / Action prévues			Objectif atteint ?	Commentaires
Patrimoine	Patrimoine bâti	Aider les communes et leurs groupements pour la sauvegarde des bâtiments anciens	OUI	P.E.R. architecture + LEADER
		Améliorer l'aide aux particuliers désirant rénover de l'ancien	en partie	permanences C.A.U.E.
		Recenser des fermes anciennes et catalogue photographique	OUI	Ecomusée
		Mettre en place une formation spécifique aux métiers traditionnels du bâtiment	En partie	Via les organisations professionnelles
		Réaliser un ensemble de documents de sensibilisation (CF CAUE)	OUI	Plaquette "construire en Bresse"

Environnement	Actions structurantes pour l'environnement Mesures de Protection, de valorisation	Former aux métiers de l'environnement	En partie	Pas localement
		Développer des classes environnement et pédagogie	OUI	Centre Eden
		Recenser les zones humides (finalisation), et choix des 10 à 15% à protéger absolument en fonction des objectifs environnementaux et des vocations connexes (tourisme, loisirs, ..)	En partie	Différents inventaires à harmoniser et prioriser
		Préserver le bocage bressan (information, communication, système d'aides à la préservation et à l'entretien des haies, …)	En partie	Outils financiers peu mobilisés, réappropriation difficile par les collectivités comme le monde agricole (actions expérimentales)
		Protéger les chemins ruraux	NON	mais interventions auprès des services préfectoraux
Gestion	Gestion quotidienne	Résorber les points noirs des déchets	En partie	Prévention sur les volumes
		Trouver des solutions pour certains déchets spécifiques	OUI	SIVOM + SICED
		Assainir les communes non concernées par des contrats environnementaux existants	OUI	application législation en vigueur
Animation	Culture et manifestation structurante	Pérenniser et développer une foire agro-bio et le festival des saveurs	OUI	Grange Rouge
		Créer une Maison de Pays	NON	0 sollicitation en 10 ans
		Participer au Festival des Saveurs	OUI	Pérennisation du festival par la Grange Rouge
		Soutenir les projets des associations de défense et de sauvegarde du patrimoine naturel et historique	En partie	Participation active CAPEN et BRIXIA aux travaux et instances Pays et Conseil de Développement mais capacité de portage limitée
		Soutenir les foires et marchés	OUI	Foires dynamiques, développement des marchés de producteur et soutien au marché gastronomique Fernand Point
		Soutenir les groupes folkloriques qui représentent la Bresse	OUI	Via actions de la Grange Rouge (K-ravane par exemple)

6. Annexes : *Les statuts*

6.1. Statuts du Conseil de Développement en vigueur en 2013

> Article 1 : Création, durée

Il a été formé, lors de l'assemblée générale du 5 septembre 2002, pour une durée illimitée, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour appellation **« Conseil de développement du Pays de la Bresse Bourguignonne »**.

> Article 2 : Adhésions

Toute personne adhérente doit pouvoir justifier qu'elle réside, travaille ou accomplit une activité dans le périmètre du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Toute demande d'adhésion nouvelle doit être agréée par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée plénière.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès ou en cas de faute grave par la radiation prononcée par le conseil d'administration.

> Article 3 : Siège social

Le siège social de l'association est établi à la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi de LOUHANS, 4 promenade des Cordeliers.

> Article 4 : Objet social

Le Conseil de développement a pour objet de favoriser **le développement économique, social et culturel, et l'aménagement du territoire** du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Résultant de la volonté politique des collectivités locales d'associer les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs à la construction et au développement du Pays de la Bresse Bourguignonne, le Conseil de développement ne se substitue pas aux institutions publiques ou privées qui conservent leur autonomie de décisions dans leur domaine de compétence.

Le Conseil de développement est un organe consultatif placé auprès de la structure porteuse du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Le Conseil de développement est **une instance d'observation, d'analyse et de débat, et une force de propositions** dans le domaine du développement économique, social et culturel global.

> Article 5 : Attributions

Le Conseil de développement a pour mission de :

- **Participer à l'élaboration de la Charte**, au travers de ses commissions et **émettre des avis sur sa mise en œuvre**, en formulant des propositions de programmes d'actions à la structure porteuse correspondant aux enjeux mis en évidence dans la Charte.
- **Formuler des avis, à l'intention de la structure porteuse, à la demande de la structure porteuse ou de sa propre initiative**, sur toute question relative à l'aménagement du territoire et à son développement. A ce titre, le Conseil de Développement peut réaliser ou confier à des organismes qualifiés la réalisation d'études spécifiques.

- **Identifier de nouveaux enjeux du territoire et proposer de nouvelles orientations :** le Conseil de développement soumet à la structure porteuse des propositions de révision des grands axes de la Charte de Pays.
- **Participer à l'évaluation des actions menées dans le cadre de la Charte**.
- **Promouvoir le Pays :** le Conseil de Développement peut être à l'origine d'actions de communication et d'information de la population, en accord avec la structure porteuse.

Article 6 : Composition

Le Conseil de Développement du Pays de la Bresse bourguignonne est **composé d'une assemblée plénière, d'un conseil d'administration et d'un bureau.**

Article 7 : Assemblée plénière

L'assemblée plénière est **l'instance souveraine** du Conseil de Développement du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Composition

Elle réunit tous les membres du Conseil du Développement.

L'assemblée plénière est composée de membres répartis en **deux collèges,** à raison de 1/3 de membres pour le collège des élus et de 2/3 de membres pour le collège des socio-professionnels.

Le collège des élus :

Il est composé de **44 membres** répartis comme suit :

- le Député
- le Sénateur
- le président du Conseil Régional ou son représentant
- le Président du Conseil Général ou son représentant
- le président du Pays
- 3 conseillers régionaux
- 9 conseillers généraux
- 9 présidents de communautés de communes
- 9 maires de chefs lieux de cantons
- 9 maires de la plus petite commune par canton

Plus petites communes par canton : Verissey (canton de Montret), Le Planois (Canton de Saint-Germain-du-Bois), Beauvernois (canton de Pierre-de-Bresse), Saint-Martin-du-Mont (canton de Beaurepaire-en-Bresse), Tronchy (canton de Saint-germain-du-plain), Huilly-sur-Seille (canton de Cuisery), Ménetreuil (canton de Montpont-en-Bresse), Ratte (canton de Louhans) et Joudes (canton de Cuiseaux).

Le collège des socioprofessionnels :

Il est composé de **88 membres** répartis comme suit

Institutionnels et organisations syndicales : 10

- 1 représentant CCI
- 1 représentant Chambre des Métiers
- 1 représentant Chambre d'Agriculture
- 3 représentants des syndicats patronaux
- 4 représentants des syndicats salariés

Industries : 5

- 1 représentant agroalimentaire
- 1 représentant de la mécanique
- 1 représentant du transport logistique
- 1 représentant des industries du bois
- 1 représentant sous-traitance industrielle

Artisanat : 5

- 2 représentants des métiers du bâtiment
- 1 représentant des métiers d'arts
- 1 représentant des métiers de la bouche
- 1 représentant des métiers de services

Commerces et services : 7

- 2 représentants d'associations de commerçants & d'artisans (pas exclusivement Louhans)
- 2 représentants de professions libérales
- 1 représentant de professions non sédentaires
- 1 représentant de Bresse Initiative
- 1 représentant des associations de consommateurs

Agriculture : 8

- 1 représentant des éleveurs
- 1 représentant des éleveurs laitiers
- 1 représentant des producteurs de volaille de Bresse
- 1 représentant de l'agriculture biologique
- 1 représentant des coopératives agricoles
- 2 représentants des maraîchers horticulture
- 1 représentant du Syndicat Crème et Beurre de Bresse

Tourisme : 6

- 1 représentant d'une association des hôteliers restaurateurs
- 1 représentant des gîtes et chambres d'hôtes
- 3 représentants Office de Tourisme
- 1 représentant d'associations qui assurent la promotion du territoire

Culture : 10

- 1 représentant de l'Ecomusée
- 1 représentant Grange Rouge
- 1 représentant du spectacle vivant
- 1 représentant des associations historiques et de défense du patrimoine
- 1 représentant Village du Livre
- 1 représentant dans le domaine de la musique
- 1 représentant dans le domaine des arts plastiques
- 1 représentant des foyers ruraux
- 1 représentant des bibliothèques
- 1 représentant Radio Bresse

Environnement et aménagement du Territoire : 9

- 1 représentant AEP les Campanettes
- 1 représentant Centre Eden
- 1 représentant CAPEN 71
- 1 représentant ACTIF (TGV)
- 1 représentant Association des trois Bresse (TGV)
- 1 représentant des syndicats de rivières
- 1 représentant des structures d'élimination des déchets
- 1 représentant des associations de pêche
- 1 représentant des associations de chasse

Education et formation : 6

- 1 représentant de l'enseignement élémentaire
- 1 représentant de l'enseignement secondaire
- 1 représentant de l'enseignement supérieur
- 1 représentant de l'enseignement agricole
- 1 représentant des parents d'élèves
- 1 représentant de la MIP

Sports : 4

- 1 représentant du CSLC71
- 3 représentants des clubs et associations sportives

Jeunesse : 4

- 1 représentant du Conseil Local de la Jeunesse
- 3 représentants d'organismes de gestion hors temps scolaires

Social : 14

- 1 représentant de la Mission Mobilité
- 1 représentant des associations caritatives
- 1 représentant du Comité Bressan d'Action Sociale
- 1 représentant des associations pour handicapés
- 1 représentant des associations d'insertion
- 1 représentant de la Mission Locale
- 3 représentants pour les personnes âgées (cf. réseau gérontologique, UNASAD, ADMR)
- 1 représentant de la Mutualité Française
- 1 représentant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- 1 représentant de la Commission Médicale d'Etablissement (CME)
- 2 représentants des retraités

- ***Fonctionnement***

L'assemblée plénière, élue pour trois ans, se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, au minimum une fois par an pour entériner les décisions du Conseil d'Administration et du bureau.

Elle est réunie de plein droit à la demande d'au moins 1/3 de ses membres ou à la demande de la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne. Chaque membre présent ne peut être porteur de plus de deux pouvoirs de membres absents.
Les convocations se font par courrier adressées à chaque membre et précisant le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

L'assemblée plénière décide de la politique générale du Conseil de Développement.

Elle approuve les comptes de l'association et la gestion du Conseil d'Administration.

Elle élit en son sein les membres du Conseil d'Administration.

Elle se réunit sous forme de groupes de travail thématiques appelés commissions, créés à l'initiative du Conseil d'Administration.

> Article 8 : Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'instance d'animation du Conseil de Développement du Pays de la Bresse bourguignonne.

Il est composé de **27 membres élus personnellement pour une durée de trois ans**, par l'assemblée plénière, à raison de **9 membres par le collège des élus et de 18 par le collège des socio-professionnels.**

Il a pour objet de :

- Convoquer l'assemblée plénière, préparer ses réunions, en déterminer l'ordre du jour ;
- Créer, organiser et suivre les travaux des commissions ;
- Examiner les propositions des différentes commissions, en assurer la synthèse et les soumettre à la structure porteuse ;
- Elaborer et approuver les documents destinés à diffusion publique ;
- Elire le président et les membres du bureau.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer qu'en présence ou sur mandat express de la moitié de ses membres. Les délibérations sont prises à la majorité absolue ; en cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Toute personne dûment convoquée et absente sans justification plus de trois fois consécutivement sera considérée comme démissionnaire.

Chaque membre présent ne peut être porteur de plus d'un pouvoir de membre absent.

> Article 9 : Bureau

Le bureau est **l'instance de gestion** du conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne.

Le bureau est **élu par le conseil d'administration** pour une durée de **trois ans**. Le mandat du Président est renouvelable une fois.

Le Bureau comprend **7 membres :**

- un **Président** élu parmi les membres du collège socioprofessionnel
- un **premier Vice-président** élu parmi le collège socioprofessionnel
- un **deuxième Vice-président** élu parmi le collège des élus
- un **Trésorier**
- un **Trésorier adjoint**
- un **Secrétaire**
- un **Secrétaire adjoint**

Le bureau propose le règlement intérieur de l'association et les commissions, ratifiés par l'assemblée plénière.

Le Président représente l'assemblée en justice.

Toute personne dûment convoquée et absente sans justification plus de trois fois consécutivement sera considérée comme démissionnaire.

> Article 10 : Les commissions

Elles sont créées par décision du Conseil d'Administration. Composées de membres de l'assemblée plénière, elles peuvent ponctuellement être ouvertes à des personnalités extérieures à titre de personnalités qualifiées ou d'experts.

La responsabilité de chaque commission est confiée à un membre du Conseil d'Administration et désigné par le Conseil d'Administration.

Les commissions ont pour objet **de formuler des préconisations** dans les domaines ou les enjeux de développement sont importants. Elles produisent régulièrement une **synthèse relative au niveau de réalisation des orientations** préconisées dans la charte et participent à **l'évaluation des actions conduites**.

Les travaux de chaque commission ne peuvent être diffusés qu'avec l'accord du Conseil d'Administration.

> Article 11 : Ressources

Les ressources du Conseil de Développement comprennent :

- le montant des **cotisations annuelles** fixé par le bureau et ratifié par l'assemblée plénière ;
- les **subventions** de l'Europe, de l'état, de la région, du département, des groupements de communes et de toute collectivité publique ou privée ;
- les **ressources propres** qu'il pourrait générer dans le cadre de son objet social ;
- les **emprunts, dons et legs.**

> Article 12 : Cotisations

Une cotisation annuelle formalise l'engagement de chaque membre. Son montant est proposé par le bureau à l'assemblée plénière.

> Article 13 : Modification des statuts, dissolution

La modification des statuts du Conseil de Développement du Pays de la Bresse bourguignonne ou sa dissolution est décidée par une **Assemblée plénière extraordinaire convoquée par le Conseil d'Administration.**

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'avec la participation d'au **moins la moitié des membres de l'assemblée et la majorité des 2/3 des voix** des membres de l'assemblée.

Si le quorum n'est pas atteint, une autre assemblée est convoquée dans un délai de 15 jours : l'assemblée pourra alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, un commissaire chargé de la liquidation des biens est désigné par l'assemblée plénière.

Louhans, le 17 octobre 2011

Denis LAMARD Alain CORDIER

6.2. Statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (version modifiée le 9 juillet 2013)

> Article 1er

En application des articles L. 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne associant :

- la communauté de communes du canton de Beaurepaire-en-Bresse ;
- la communauté de communes du canton de Cuiseaux ;
- la communauté de communes du canton de Louhans ;
- la communauté de communes du canton de Montpont-en-Bresse ;
- la communauté de communes du canton de Montret ;
- la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse ;
- la communauté de communes des Portes de la Bresse ;
- la communauté de communes du canton de Saint-Germain-du-Bois ;
- la communauté de communes Saône-et-Seille.

> Article 2 – Objet

Le syndicat mixte aura pour objet :

Aménagement de l'espace :

- élaboration, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale

Tourisme :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse Bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local, en lien avec la structure porteuse du Pays de la Bresse Bourguignonne.

A ce titre, le syndicat instituera un office tourisme.

Développement local :

- réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale.

> Article 3 – Siège

Le siège du syndicat est fixé à la MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi), Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS.

Le comité syndical et le bureau pourront se réunir dans toute autre commune du territoire. Il appartient au Président de prendre toutes les mesures relatives à la publicité des séances.

> Article 4 – Durée et dissolution

Le syndicat mixte est constitué pour une durée illimitée.

Il pourra cependant être dissous conformément aux dispositions des articles L. 5212-33 et L.5212-34 du CGCT, notamment à la fin des opérations qu'il a pour objet de conduire en application de l'article 2 de ses statuts.

En cas de dissolution, il sera procédé au partage de l'actif et du passif au prorata des contributions respectives des membres à la constitution des éléments d'actif et de passif.

Les équipements, biens et personnels, mis à disposition du syndicat par les membres leur seront restitués.

> Article 5 – Admission de nouveaux membres

Le périmètre du syndicat peut ultérieurement être étendu par l'adjonction de nouveaux membres dans les conditions définies à l'article L. 5211-18 du CGCT.

> Article 6 – Retrait d'un membre

Tout membre du syndicat peut, sur sa demande, quitter le syndicat dans les conditions fixées à l'article L. 5211-19 du CGCT,

> Article 7 – Modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés dans les conditions visées aux articles L. 5211-17 et L.5211-20 du CGCT.

> Article 8 – Constitution du comité syndical

Conformément à l'article L. 5212-6 du CGCT, le syndicat est administré par un organe délibérant, le comité du syndicat composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacun de ses membres, et choisis en leur sein, à raison de :

Le nombre de délégués est fonction de la population du groupement

Groupement peuplé de moins de 4 000 habitants …….2 délégués
Groupement peuplé de 4 001 à 7 000 habitants ……... 3 délégués
Groupement peuplé de 7 001 à 10 000 habitants ……..4 délégués
Groupement peuplé de plus de 10 000 habitants ……..5 délégués

Chaque EPCI désigne, pour chaque délégué, un suppléant appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire.

Le mandat des délégués est lié à celui des assemblées délibérantes des membres du syndicat mixte les ayant désignés. Ce mandat expire lors de l'installation du comité du syndicat suivant le renouvellement des assemblées délibérantes des membres.

Les vacances et les réélections sont réglées par les articles L. 5211-7 et L. 5211- 8 du CGCT.

Ne peuvent être membres du comité syndical les personnes qui sont entrepreneur ou fournisseur du syndicat. Les fonctions de membres du comité syndical sont incompatibles avec celles d'agent du syndicat mixte.

Des frais de missions sont accordés aux membres du comité à condition que ceux-ci agissent dans le cadre de leur fonction au sein du comité au titre d'un mandat spécial conformément à l'article L. 5211-14 du CGCT.

> Article 9 – Attributions et fonctionnement du comité syndical

Le comité syndical règle, par délibérations, les affaires du syndicat.

Le comité doit se réunir, au moins une fois par trimestre.

Le comité syndical est chargé d'administrer le syndicat ; il fixe à ce titre le contenu du règlement intérieur qui sera adopté à la majorité absolue des membres présents.
La présence effective de la majorité des membres du comité syndical sera obligatoire pour atteindre le quorum.

La majorité absolue des votes exprimés sera retenue avec voix prépondérante au président.

Le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au président et/ou au bureau, dans les limites fixées à l'article L. 5211-10 du CGCT, pour les affaires courantes dont l'urgence ne permet pas de les soumettre au prochain comité syndical.

Afin d'assurer la continuité des décisions, tous les suppléants peuvent assister aux séances, sans prendre part au vote, en présence du titulaire.

Lors de chaque réunion du comité, le président rend compte des travaux du bureau et des décisions qu'il aura prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qu'il lui aura été accordée par le comité syndical, le cas échéant.

Le président peut, en fonction de l'ordre du jour, convier toute personne qualifiée avec voix consultative, aux réunions du comité syndical ou de son bureau.

Le comité peut créer des commissions thématiques consultatives chargées d'étudier les questions soumises au syndicat. Leur composition sera définie dans le cadre du règlement intérieur.

> Article 10 – Le président

Le comité syndical élit en son sein le président à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Il élit par ailleurs les vice-présidents ainsi que les membres composant le bureau.

Les vacances et les réélections sont réglées par les articles L. 5211-7 et L.5211-8 du CGCT.

Le président préside le comité syndical et le bureau. En cas d'absence du président, la présidence sera assurée par les vice-présidents dans l'ordre de leur désignation.

Le président :

- ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- est le chef des services du syndicat ;
- prépare et exécute les délibérations du comité syndical et du bureau ;
- représente le syndicat en justice et signe les actes juridiques ;
- est chargé sous le contrôle du comité syndical de la gestion des biens du syndicat mixte et du personnel ;
- prépare et propose le budget syndical et ordonne les dépenses et les recettes ;
- rend compte chaque année au comité syndical de l'état d'exécution des délibérations du comité syndical et de la situation financière du syndicat mixte
- peut déléguer, sous sa surveillance, l'exercice d'une partie de ses attributions aux vice-présidents ou, dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;
- convoque le comité syndical et le bureau, dirige les débats et contrôle les votes.

> Article 11 – le bureau

Le bureau est composé du président, de vice-présidents et de membres élus conformément aux articles L. 5211-2 et L. 5211-12 du CGCT.

> Article 12 – Le budget du syndicat

Le syndicat est soumis aux dispositions des articles L. 5712-18 à L.5212-25 du CGCT.

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses de création et d'entretien des établissements ou services pour lesquels le syndicat est créé.

Les recettes sont celles prévues à l'article L. 5212-19 du CGCT, c'est à dire :

- la contribution des membres associés selon les principes exposés ci-dessous concernant la prise en charge des dépenses du syndicat mixte ;
- les revenus des biens meubles ou immeubles du syndicat ;

- les sommes perçues des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région du Département et des communes ou tout autre organisme ;
- les produits des dons et des legs ;
- les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- le produit de la taxe de séjour
- le produit des emprunts ;
- les dotations diverses et toutes ressources autorisées par la loi.

> Article 13 – Le pacte financier

Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population. La délibération portant fixation des participations des communautés de communes devra faire apparaître la part destinée au financement de chacune des compétences du syndicat mixte.

Les règles de la comptabilité publique sont applicables au syndicat.

Dispositions transitoires :

Afin de tenir compte du pacte financier conclu à l'origine du Syndicat Mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne, la participation de la Communauté de Communes du canton de Louhans sera majorée de 28 108€ pour 2012, de 12 383€ pour 2013 et de 5 517€ pour 2014. La participation de la Communauté de Communes du canton de Cuiseaux sera majorée de 452€ pour 2012. La participation de la Communauté de Communes Saône-et-Seille sera majorée de 10 907€ pour 2012, de 6 896€ pour 2013 et de 4 166€ pour 2014. Les différents montants susmentionnés ont été calculés par rapport aux montants de dépenses résultant du transfert de compétences et antérieurement prises en charge par les communautés de communes concernées, auxquels ont été appliqués annuellement des coefficients d'abattements déterminés lors de la rédaction et la validation des statuts originels du Syndicat Mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne.

> Article 14 – Le Conseil de développement

Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants.